



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES ORGANISATEURS ET DIRECTEURS D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) DE L'ORNE 2026

9 juin 2026 – Sées

Introduction

David LEPAISANT
Chef du SDJES de l'Orne

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Matinée (9h45-12h45)

Actualités institutionnelles, partenariales et réglementaires

I - Actualités institutionnelles SDJES et partenaires

Arthur LEPELLETIER, DSDEN-SDJES

II - Enjeux réglementaires, enquêtes administratives

David LEPAISANT et Flavie BARILLER, DSDEN-SDJES

II I- Repères réglementaires sur les activités équestres en ACM

Flavie BARILLER, DSDEN-SDJES

IV - Promotion de la santé en ACM : compétences psychosociales, santé mentale et nutrition

Carole PORNET, ARS

Adeline BOÉ, PTSM 61

Christophe PAPILLON, Maison des ados 61

Repas (13h15 - 14h30)



*Questions et échanges
libres*

Après-midi (14h30-16h00)

Ateliers thématiques (au choix)

1- Penser et organiser les temps de repas en ACM

Atelier animé par Julie FRASLIN, SDJES

Salle restauration 1^{er} étage

2- Préparer et mettre en œuvre une activité équestre en ACM

Atelier animé par Flavie BARILLER, SDJES

Extérieur - centre équestre

3- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles en ACM : kit pédagogique SELMA

Atelier animé par Arthur LEPELLETIER, SDJES

Grande salle 1^{er} étage

4- Impliquer les animateurs pour une meilleure mise en œuvre du projet pédagogique

Atelier animé par David LEPAISANT, SDJES

Salle 6-12 ans – rez-de-chaussée

I - Actualités SDJES et partenaires

Appels à projet SDJES

Actualités Rézorne

Alliances éducatives et PEDT nouvelle génération

Enquête régionale animation volontaire

Fiche séjours pour mineurs en situation de handicap

Actualités CAF

Appels à projet SDJES

Synthèse – Appel à projets 2026 « jeunesse, engagement, qualité et complémentarité éducative » - SDJES de l'Orne

Thématique	Calendrier de dépôt	Procédure de dépôt
I- Soutien à la qualité éducative des temps de loisirs collectifs des mineurs		
I-a. Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants <i>10 projets, 9 soutenus; 5 porteurs, sub moyenne 2444 €</i>	Avant le 29 mars 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394
I-b. Formations, sensibilisations et animations de réseaux d'acteurs du loisir éducatif, ACM en particulier <i>Actions Rézorne : CPS, EAC, Inclusion, VSS, PEDT, RAJO...</i>	Avant le 8 mars 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394
I-c. Accompagnement au développement des démarches et dispositifs de complémentarité éducative <i>1 accompagnement local en projet</i>	Avant le 19 avril 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: « Continuité et complémentarité éducative - PEDT, plan mercredi – Orne » Code subvention : 2814
II- Soutien aux acteurs de l'information des jeunes et de la mobilité internationale		
II-a. Soutien aux acteurs du réseau information jeunesse	Avant le 31 mai 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: « Soutien au réseau information jeunesse Orne » Code subvention : 2815
II-b. Soutien aux acteurs du réseau mobilité internationale	Avant le 30 juin 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394
III- Soutien aux démarches d'engagement volontaire des jeunes		
III-a. Initiatives de jeunes de jeunes et participation citoyenne Appel à projets commun avec le conseil départemental, la CAF et la MSA <i>14 projets, 10 soutenus, sub moyenne 1815 €</i>	Avant le 17 avril 2026 pour la 1^{ère} session Avant le 25 septembre 2026 pour la 2^{ème} session* <i>*sous réserve et dans la limite des crédits disponibles</i>	Plateforme « Le compte asso » Libellé: Appel à projets « Initiatives de jeunes citoyennes » Code subvention : 229 2^e session d'automne
III-b. Promotion des parcours d'engagements des jeunes	Avant le 30 juin 2026 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé: Développement territorial du service civique Code subvention : 315

Quelques
reliquats !



Actualités Rézorne www.rezorne.org

UFCV Guide de bonnes pratiques



ACCOMPAGNER UN ENFANT OU UN JEUNE À BESOINS PARTICULIERS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Avril 2026



Devenez signataire de la Charte Développement Durable en ACM !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RESEAU CANOPE FR
CANOPÉ
RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Usages numériques
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles



Cycle de Formation en ligne (FOAD) sur l'inclusion des mineurs à besoins particuliers.

Rencontre Rézorne - INCLUSION

Sensibilisation aux troubles du neurodéveloppement

UFCV, Mortagne au Perche

Le 23/06



Réseau Animation Jeunesse Ornaïsi

Rejoins le Réseau RAJO sur Discord



Éducation artistique et culturelle en ACM - outil d'autoévaluation



Perspectives du festival des histoires et des arts ETE 2026

Et, perspectives 2^e semestre 2026 (en construction)

- Cycles formations compétences psychosociales
- Remobilisation réseaux coordonnateurs enfance/jeunesse et élus autour des politiques éducatives territoriales

FORMATION
DÉCOUVRIR LES CULTURES URBAINES EN ACM PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES

03/04 19h00-19h30

ZONE 61

INFO/INSCRIPTIONS
contact@rezorne.org

FORMATION
DÉCOUVRIR LES CULTURES URBAINES EN ACM PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES

03/04 19h00-19h30

ZONE 61

INFO/INSCRIPTIONS
contact@rezorne.org

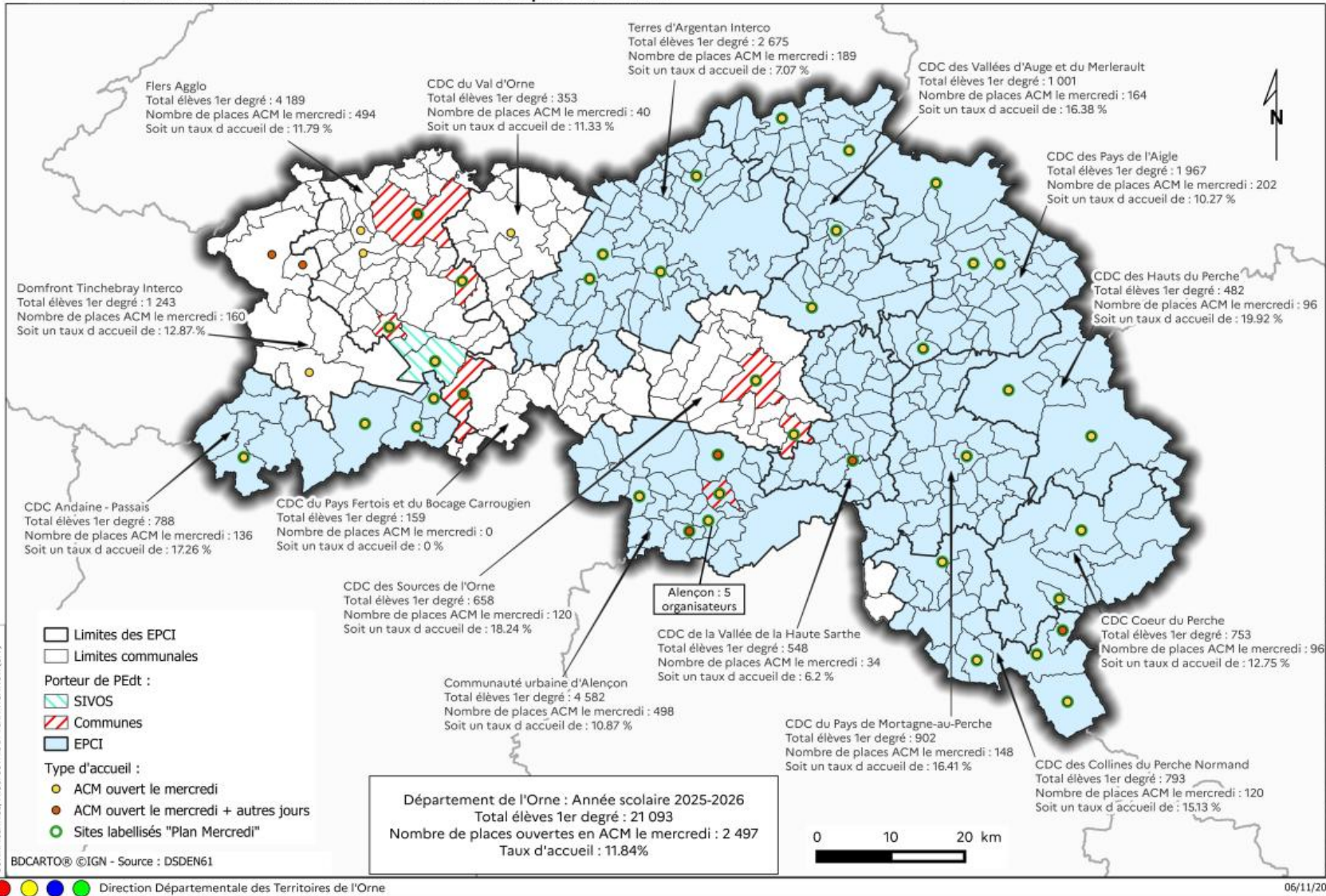
Alliances éducatives et PEDT nouvelle génération

Note de service du 8 avril 2026 « relative à la mise en œuvre pour 2026 de la continuité éducative, par le renforcement des projets éducatifs de territoire (PEDT) 2^e génération » :

- Réaffirmation de l'ambition d'élargissement du périmètre des PEDT
 - Aux collégiens et lycéens
 - Aux vacances
- Articulations avec les autres dispositifs éducatifs territoriaux
Cités éducatives, TER, PRE, CTG, accueils élargis 8h/18h...
- Accompagnement des garderies périscolaires vers la déclaration ACM
- Appui sur une animation départementale, régionale et nationale
- Evocation de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE), avec des perspectives d'évolution à moyen et long terme

Un contexte de nouvelles mandatures municipales et intercommunales à investir

Implantation des Projets Educatifs de Territoire (PEdT), des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires et des labellisations Plan Mercredi au 1er septembre 2025



Les PEDT dans l'Orne :

18 conventions actives

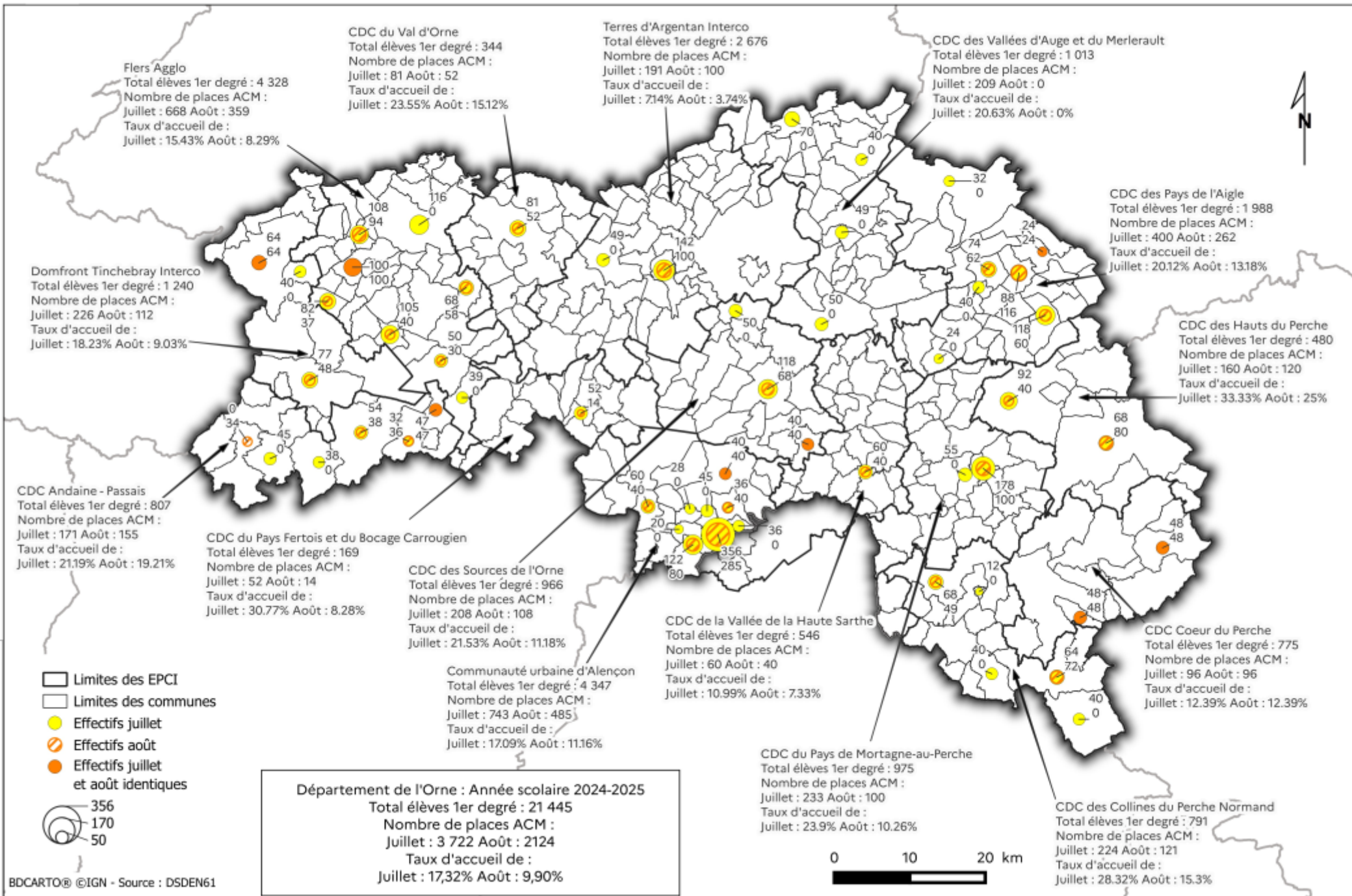
278 communes couvertes sur 381 possibles

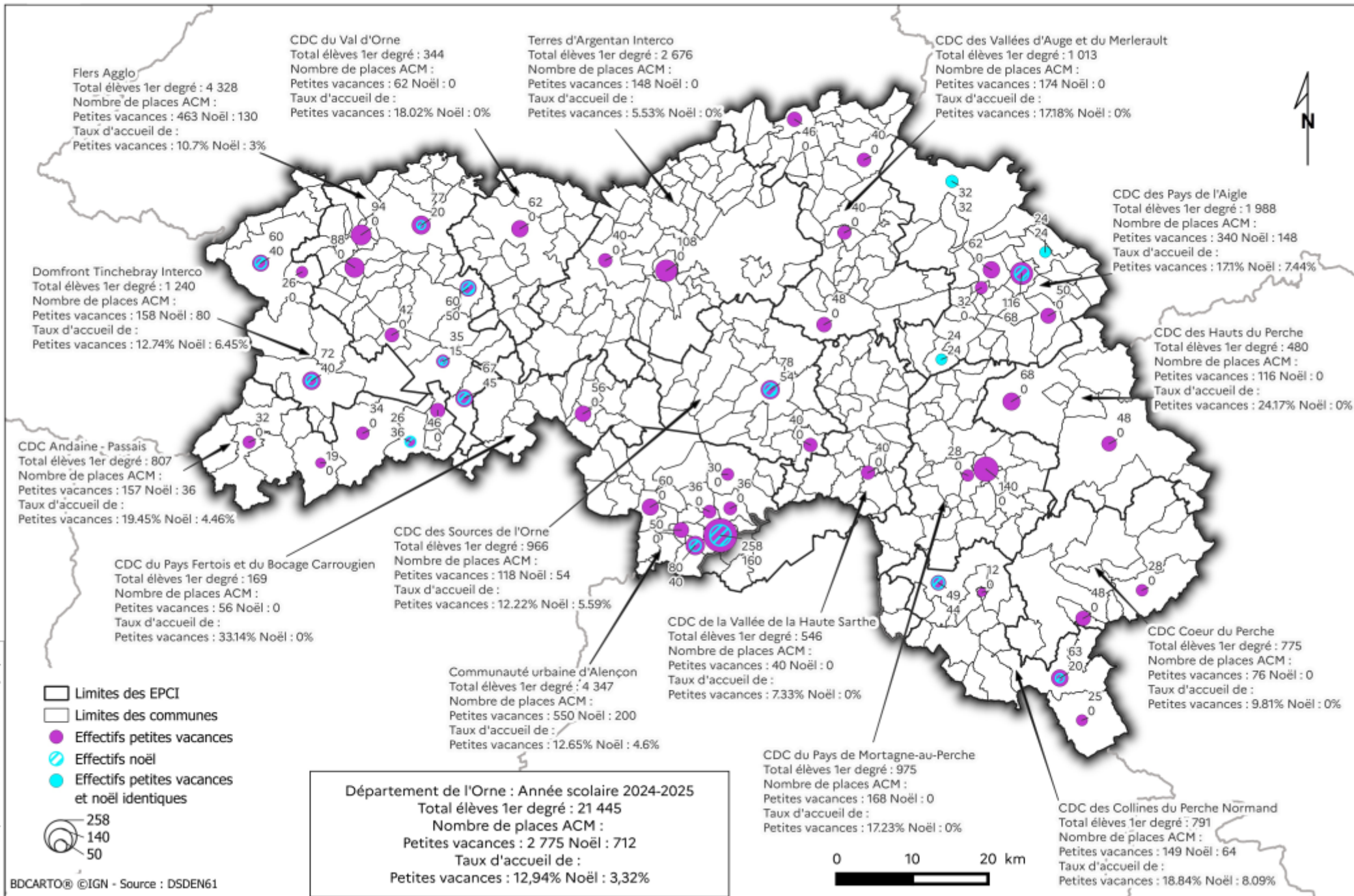
73,2 % des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré

= une couverture plutôt satisfaisante mes perfectible

Des pistes de développement qualitatif qui restent multiples

Un contexte de nouvelles mandatures municipales et intercommunales à investir





CONNAISSANCE, PROSPECTIVE ET PLANIFICATION (ICPP)

K:\1_CARTO\4_CULTURES_SERVICE\accueil_extrascolaires\accueil_extrascolaire.qgz

Enquête régionale animation volontaire Recrutement de la filière, problématiques et défis

Une mission confiée par la DRAJES au CREAL-ORS, rapport et synthèse disponibles

ENQUÊTE 2025
RECRUTEMENT DE LA FILIÈRE DE L'ANIMATION VOLONTAIRE
EN NORMANDIE : PROBLÉMATIQUES ET DÉFIS

SYNTHÈSE

CONTEXTE

Dans un contexte national marqué par des difficultés persistantes de recrutement dans l'animation volontaire, la situation en Normandie s'inscrit dans une dynamique contrastée : après une forte baisse observée depuis 2019, la délivrance des brevets de l'animation volontaire connaît une reprise en 2023, tandis que les besoins de recrutement restent élevés en 2024. C'est dans ce contexte que la DRAJES Normandie, avec l'appui de l'ORS-CREAL Normandie, a engagé une étude sur le recrutement dans la filière de l'animation volontaire en Normandie.

OBJECTIFS

- 1 Identifier les principaux obstacles rencontrés lors du recrutement dans la filière de l'animation.
- 2 Comprendre les attentes et les motivations des candidats potentiels ainsi que celles des organisateurs (directeurs, employeurs, formateurs BAFA et BAFD).
- 3 Explorer les perceptions et les expériences des animateurs déjà en activité pour mieux cerner les défis du secteur.

MÉTHODOLOGIE

POINT DE VUE DES ORGANISATEURS

DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES SEMI-DIRECTIFS (AVRIL - MAI 2025)

4 auprès des des organisateurs de Seine-Maritime et de l'Orne, afin de mieux comprendre le fonctionnement des structures, l'organisation des activités et les difficultés rencontrées, notamment pour mobiliser et renouveler les animateurs volontaires.

DES GROUPES DE DISCUSSION (AVRIL - MAI 2025)

2 auprès des organisateurs de l'Eure et du Calvados, pour approfondir les échanges sur les pratiques, les contraintes rencontrées et les besoins.

UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE (AVRIL 2024 - MAI 2025)

113 réponses des organisateurs de Normandie, a permis de recueillir des informations sur le profil des structures, la composition des équipes, les modalités de mobilisation des animateurs et les besoins à venir.

POINT DE VUE DES STAGIAIRES ET ANIMATEURS BAFA

UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE (AVRIL 2025 - JUIN 2025)

245 réponses exploitables des stagiaires et animateurs BAFA de Normandie, dont une faible proportion de stagiaires (11 %). Ces données permettent de mieux comprendre leurs parcours, leurs motivations, leur perception de la mission d'animateur, leurs conditions d'exercice et l'attractivité de la fonction.

Cette approche mixte permet de croiser les regards des organisateurs et des stagiaires et animateurs BAFA de Normandie.

Les résultats proposés doivent être lus comme des indicateurs de tendances et de perceptions, et non comme une photographie statistiquement représentative de l'ensemble du secteur.

UNE PROBLÉMATIQUE DE RECRUTEMENT EN NORMANDIE

POINT DE VUE DES ORGANISATEURS

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

65%

des structures déclarent des difficultés de recrutement, principalement qualitatives, liées à la difficulté de trouver des profils adaptés plutôt qu'à un manque de candidats. Ces difficultés concernent surtout les postes d'animateurs, en particulier dans le champ de l'enfance. Les besoins portent majoritairement sur des animateurs volontaires, signe que les structures s'appuient largement sur ce vivier.

LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

Le recrutement repose majoritairement sur des réseaux informels et locaux (bouche-à-oreille, réseaux de proximité), en particulier dans les associations, tandis que les collectivités mobilisent davantage des canaux institutionnels (France Travail, listes d'aptitude), sans pour autant délaisser les autres modes de diffusion.

LES PRATIQUES MISES EN PLACE POUR ÊTRE ATTRACTIF

Les structures s'appuient surtout sur des leviers immatériels (reconnaissance, formation, accompagnement), les améliorations des conditions matérielles restant peu mobilisées.

LES DIFFICULTÉS POUR STABILISER LES ÉQUIPES

27%

des structures déclarent avoir des difficultés pour stabiliser les équipes, principalement les associations locales. Celles-ci s'expliquent surtout par la précarité des contrats, les faibles volumes horaires et rémunérations, ainsi que le recours fréquent aux étudiants, générant un fort turn-over. Les collectivités évoquent également une faible attractivité des postes et des contraintes d'organisation.

Source : enquête quantitative auprès des organisateurs, exploitation : DRAJES Normandie, 2025

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES ET DES GROUPES DE DISCUSSION

Les échanges avec les organisateurs font ressortir un **ressenti partagé de difficultés de recrutement et de fidélisation**, en particulier pour les titulaires du BAFA et, dans une moindre mesure, du BAFD. Ces tensions sont surtout évoquées pour le périscolaire et les séjours d'été. Selon les personnes rencontrées, le recrutement serait fortement contraint par les **conditions d'exercice** (temps partiels morcelés, faibles volumes horaires, niveaux de rémunération jugés peu attractifs) ainsi que par des freins territoriaux (mobilité, ruralité, saisonnalité).

Les organisateurs soulignent également une **méconnaissance persistante de l'animation volontaire et de la mission d'animateur**, ainsi que des difficultés d'accès à la formation, perçues comme coûteuses et administrativement complexes. Les parcours sont décrits comme peu lisibles, avec un manque de continuité entre BAFA/BAFD et formations professionnelles, et une reconnaissance jugée insuffisante des expériences acquises.

Enfin, d'après les organisateurs, l'attractivité du secteur reposerait avant tout sur des **leviers immatériels** (sens, valeurs, reconnaissance, projet éducatif), parfois soutenus par des actions locales de fidélisation. Toutefois, ils estiment que la **faible structuration des parcours et les contraintes budgétaires** limitent fortement la capacité des structures à sécuriser et stabiliser durablement les équipes.



JE NE SUIS PAS CONVAINCU QU'IL Y AIT UNE IDENTIFICATION ENTRE L'ANIMATION VOLONTAIRE ET L'ANIMATION PROFESSIONNELLE. JE PENSE QUE SI ON POSE LA QUESTION À 100 PERSONNES DANS LA RUE SUR CE QU'EST L'ANIMATION VOLONTAIRE, PERSONNE NE VA SAVOIR RÉPONDRE



participant(e) d'un groupe de discussion

Source : enquête qualitative auprès des organisateurs, exploitation : ORS-CREAL Normandie, 2025

Enquête régionale animation volontaire

UNE PROBLÉMATIQUE DE RECRUTEMENT EN NORMANDIE

POINT DE VUE DES ANIMATEURS ET STAGIAIRES BAF



LES PRINCIPALES SOURCES DE SATISFACCTIONS ET DE MOTIVATIONS

Les motivations à s'engager dans l'animation restent avant tout vocationnelles. L'envie de travailler auprès d'enfants et de jeunes constitue de loin le premier moteur, devant le souhait d'être utile ou de développer des compétences. Les logiques plus utilitaires (financer ses études, emploi saisonnier) apparaissent secondaires, même si elles sont davantage présentes chez les plus jeunes. L'animation est ainsi largement perçue comme une expérience humaine et formatrice, porteuse de valeurs éducatives et sociales

PERCEPTION DE LA FONCTION D'ANIMATEUR BAF

3,42/5

de moyenne globale de satisfaction pour l'ensemble des répondants. L'analyse des différents indicateurs met en évidence un niveau de satisfaction globalement intermédiaire, marqué par de forts contrastes selon l'âge, le statut et l'ancienneté dans l'animation. Les points les mieux évalués concernent la mobilité/accessibilité des structures et l'encadrement, qui apparaissent comme de véritables appuis au maintien dans l'engagement. À l'inverse, la rémunération constitue le principal facteur d'insatisfaction, tandis que la fatigue, les conditions horaires et la reconnaissance font l'objet d'appréciations plus mitigées.

LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION D'ANIMATEUR BAF

la rémunération est le principal levier d'attractivité de la fonction d'animateur BAF. Elle traduit une attente forte de reconnaissance financière face à un engagement jugé exigeant. Le financement de la formation BAF arrive en second, en particulier chez les plus jeunes et les stagiaires, confirmant que le coût d'accès constitue un frein important. Les horaires et les conditions matérielles jouent un rôle complémentaire, renvoyant surtout à la qualité des conditions d'exercice et à la conciliation avec les autres temps de vie. À l'inverse, l'encadrement, l'accessibilité et l'information sur les débouchés apparaissent moins déterminants dans le choix d'entrer ou de rester dans la fonction.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PARCOURS D'ANIMATEUR BAF

61%

des stagiaires BAF déclarent envisager une évolution de parcours, contre 35 % des animateurs en poste, ce qui confirme que le BAF est perçu comme une étape de transition vers une professionnalisation, un tremplin vers d'autres parcours. La trajectoire la plus citée est l'accès au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), suivie par le BAFD et, plus largement, par d'autres métiers de l'éducation et de l'animation.

De façon récurrente, les stagiaires et les plus jeunes portent un regard plus positif, tandis que les animateurs en poste, les plus âgés et les personnes inscrites dans la durée expriment une perception plus critique. Ce décalage suggère un effet de l'expérience avec une montée des attentes et une sensibilité accrue aux contraintes matérielles, organisationnelles et financières au fil du temps. Les résultats laissent ainsi apparaître une tension entre l'attractivité initiale de l'engagement et les difficultés à l'inscrire durablement, en particulier en raison des conditions d'exercice et de la faible reconnaissance, notamment financière.

Les priorités varient selon les profils : les stagiaires et les plus jeunes insistent sur l'accès à la formation, tandis que les animateurs en poste, notamment en CDD, CDI et surtout en Contrat d'engagement éducatif (CEE), bien que le CEE soit spécifique aux fonctions d'animation ou de direction occasionnelles, mettent davantage en avant la question salariale et les conditions de travail.

Source : enquête quantitative auprès des stagiaires et animateurs BAF, exploitation : ORS-CREAI Normandie, 2025

LES PISTES D' ACTIONS ET PROPOSITIONS CONCRÈTES



Parmi les quatre propositions présentées ci-dessous, certaines ne relèvent pas directement des compétences de la DRAJES et des SDJES, tandis que d'autres s'inscrivent pleinement dans leur champ d'intervention.

CLARIFIER LES ATTENDUS QUANT AU VOLONTARIAT

Lever les ambiguïtés entre l'animation volontaire et la professionnalisation pour rendre les parcours plus lisibles, plus cohérents et mieux compris par les jeunes comme par les structures.

DÉVELOPPER ET RENFORCER LE TRAVAIL EN RÉSEAU ET LA COORDINATION TERRITORIALE

Mise en place ou renforcement d'une coordination départementale entre organismes de formation et structures d'animation qui permettrait de partager les constats et les difficultés, d'imaginer des temps de formation mutualisés, et de fluidifier la rencontre entre l'offre et la demande d'animation, notamment via la mise en place ou le renforcement d'une bourse d'offres et de demandes d'emploi.

RENFORCER LA COMMUNICATION ET LA VALORISATION DE LA FONCTION

Produire des supports adaptés (vidéos, témoignages, campagnes ciblées, etc.) afin de renforcer l'attractivité du BAF et du BAFD, en particulier auprès des jeunes qui hésitent à s'engager ou qui méconnaissent les réalités de la fonction.

FAIRE ÉVOLUER LES CONTENUS ET LES PARCOURS DE FORMATION

Redonner au BAF son identité d'« animation volontaire », en clarifiant son rôle comme première expérience d'engagement et de responsabilisation.

Aborder plus tôt dans la formation la question de l'inclusion, notamment l'accueil des enfants en situation de handicap, afin de mieux préparer les animateurs aux réalités du terrain.

Imaginer une évolution du BAFD de type « BAFD + », visant à mieux reconnaître l'expérience acquise et à renforcer sa valeur dans les parcours professionnels, notamment vers des fonctions d'encadrement ou de coordination.

Merci à la DRAJES Normandie pour sa confiance, ainsi que l'ensemble des participants à l'étude pour leur implication et la richesse de leurs contributions.



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



SCANNER POUR ACCÉDER À L'ÉTUDE COMPLÈTE



Directrice de la publication
Françoise AUMONT, Présidente

Rédaction et conception
Christelle MOULIE, Directrice technique et pédagogique
Guillaume GOUJARD, Chargé de missions éducation et jeunesse

Enquête régionale animation volontaire

Une confirmation de difficultés ressenties, mais parfois pondérée

- 65% des structures déclarent des difficultés de recrutement
- 27% des structures déclarent des difficultés pour stabiliser les équipes

Un déficit d'attractivité et de reconnaissance

- Les problématiques de rémunération et de conditions de travail (horaires, fatigue)
- Des motifs de satisfaction quant à la perception de la fonction d'animateur BAFA, mais qui baissent avec le temps (3,42/5 tous répondants confondus)

Une confusion animation volontaire / animation professionnelle

- Le BAFA/BAFD comme tremplin à la professionnalisation vs BAFA/BAFD déjà pro
- Une multitude de contrats et statuts qui cohabitent (CDI, CDD, CEE, fonctionnaires...)

Une réalité ornaise avec ses propres spécificités et complexités

- Ruralité/difficultés d'attractivité et de mobilité
- Des jeunes qui quittent le département, peu d'étudiants

Enquête régionale animation volontaire

Pistes d'actions suggérées par le CREA-ORS :

- Clarifier les attendus, lever les ambiguïtés animation volontaire/professionnalisation
- Renforcer la communication, valoriser la fonction (vidéos, témoignages, campagnes ciblées...)
- Développer les coordinations et le travail en réseau (entre OF, OF-structures d'animation, services de l'Etat, financeurs...)
- Faire évoluer les contenus et parcours de formation
 - Redonner au BAFA son identité « animation volontaire »
 - Aborder plus tôt dans la formation les questions d'inclusion
 - Imaginer un « BAFA + » reconnaissant l'expérience acquise et favorisant la professionnalisation

Fiche séjours pour mineurs en situation de handicap

LES VACANCES COLLECTIVES À DESTINATION DE MINEURS EN SITUATION DE HANDICAP, DÉCLARÉES AUPRÈS DES SERVICES JEUNESSE ET SPORTS

MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX ACCOMPAGNER ET CONTRÔLER

Cette fiche est issue d'une matinée de formation organisée par la DRAJES Normandie en avril 2026. Nous remercions pour leur précieuse contribution Elise DOIX du RSV, Justine RICARD de l'UFCV et Véronique GAILLARD des EEDF.

Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

REPÈRES RÉGLEMENTAIRES

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux séjours accueillant des mineurs en situation de handicap contrairement aux séjours accueillant des adultes. La réglementation des ACM s'applique (droit commun).

Deux dispositions sont néanmoins repérées :

L'article R 227-23 alinéa 3 du Code de l'Action Sociale des Familles précise : « Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil. »

Cette disposition est complétée par l'article R 227-25 CASF36 qui évoque le projet pédagogique : « Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment : Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps... ».

Néanmoins, les organisateurs, souvent organisés en collectifs autour de ces questions, mettent en œuvre des adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des enfants, celles-ci apparaissent dans leurs chartes (consulter par exemple le site du CNLTA) et lors de formations spécifiques. Ces démarches sont qualitativement exigeantes.

REPÈRES SUR LA NATURE DES SÉJOURS, CONTEXTES ET OBJECTIFS

Ces séjours permettent aux enfants, vivant pour certains durant toute l'année scolaire en établissements ou en familles d'accueils, de partir en vacances hors contexte médicosocial d'une part et permettent des moments de répit aux familles d'autre part. L'étape de préparation est primordiale pour la réussite de chaque séjour : l'organisation matérielle, pédagogique mais aussi la transmission des informations essentielles pour répondre aux besoins des jeunes.

Quelques objectifs éducatifs qui sont mis en avant par les équipes :

- intégrer des lieux nouveaux et complémentaires permettant la socialisation ;
- rencontrer d'autres enfants ;
- découvrir de nouvelles activités, se divertir, faire de nouveaux apprentissages.

L'ENCADREMENT

Des animateurs et directeurs volontaires animent ces séjours, ainsi que parfois des professionnels ou futurs professionnels du secteur médicosocial. Les taux d'encadrement sont largement renforcés (1 pour 1 à 1 pour 4) selon les besoins en vie quotidienne, vie sociale et mobilité. Les animateurs bénéficient souvent de formations spécifiques (réf. formation AVLA).

LES PUBLICS

Les enfants accueillis se trouvent principalement en situation de handicap mental, avec des taux d'autonomie très divers. Les groupes d'enfants sont généralement homogènes. Ces enfants ont besoin de repères, dans le temps, l'espace et les relations humaines (importance du référent adulte). Ils ont besoin comme tout enfant d'un rythme de vie régulier mais aussi de routines. Des prises de traitements médicaux sont souvent nécessaires.



DES POINTS DE VIGILANCE LORS DES CONTRÔLES

Ces points sont issus de constats des services de l'Etat mais ils sont surtout l'aboutissement d'échanges avec les organisateurs de séjours. Ils seront également utiles lors de contrôles ou accompagnement d'équipes accueillant lors d'ACM classique, des jeunes en inclusion.

OBSERVATION

- L'organisation générale du séjour est visible et structurée : restauration, organisation de l'espace pour la vie de groupe et pédagogique.
- Les locaux sont : sécurisés et aménagés de façon à permettre plusieurs espaces d'activités, existence d'un espace permettant de se calmer, ou sensoriel et d'un lieu permettant le rangement des médicaments sous clés.

ECHANGES

- Les modalités de préparation ont-elles été satisfaisantes (pédagogiques, matérielles, prise de connaissance des besoins des enfants, présence d'affiches éventuelles et pictogrammes) ? Des membres de l'équipe ont été présents sur le site de manière anticipée afin de préparer l'accueil ?
- Le projet pédagogique est-il spécifique au séjour et qualitatif ?
- L'équipe est-elle expérimentée / formée, en nombre suffisant, au rythme de travail adapté (vigilance lors de séjours longs, avec de nombreux enfants, non organisés en sous-groupes) ?
- L'intendance est-elle correctement organisée (restauration et respect des protocoles) ?
- Une personne ressource est-elle affectée aux traitements médicaux ?
- Comment ont été gérés les convois éventuels et comment sont pris en charge les transports sur place ? (Conduite et surveillance dans chaque véhicule).
- Comment, le cas échéant, les risques liés aux baignades sont-ils anticipés ?
- L'équipe apporte-t-elle une vigilance au rythme des journées des enfants, celui-ci est adapté ?
- Les fiches d'informations / publics sont-elles bien renseignées avec en particulier un contact téléphonique fiable ?
- Les éventuelles situations particulières ont-elles été anticipées : comment seront-elles prises en charge ? des solutions possibles ont-elles été identifiées ? (Clarté des dispositifs).
- Existe-t-il un lien de proximité avec l'organisateur (contacts et niveau de réactivité, astreintes 24h sur 24 et renforts potentiels) ?
- le suivi sanitaire et la gestion des piluliers.

Afin d'éviter les incompréhensions ou de solutionner rapidement les situations difficiles éventuelles, il est rappelé la place prépondérante de l'organisateur qui dispose durant les périodes de séjours d'équipes d'astreintes prêtes à répondre et intervenir. Il ne faudra donc pas hésiter à le contacter directement. Il est également conseillé aux organisateurs, en début de période de vacances, de se présenter ainsi que la nature des séjours, auprès du SDJES du département d'accueil (mail ou téléphone).

RESSOURCES NATIONALES

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) a coordonné les travaux qui ont abouti à la réalisation de deux publications :

- Accueillir un enfant ou un adolescent en situation de handicap en ACM
- Recommandations pour l'accueil des mineurs en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Site du Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés CNLTA - Accueil
- Site EEDF dédié au handicap et à l'inclusion
- Site UFCV pour les vacances adaptées
- Site RSV

RESSOURCES DÉPARTEMENTALES

- <https://www.pe-sl-manche.fr/presentation-de-la-demarche/le-pole-ressources-departemental-la-coordination-departementale-inclusion>
- <https://www.prh76.fr/>
- <https://charte-inclusive-76.org/la-chartre-inclusive-76/>
- <https://www.loisirs-pluriel.com/nos-services/centre-de-loisirs-de-pont-audemer/>
- <https://charte-accueil-reussi.org/>
- <https://rezorne.org/ressources-thematiques/les-intentions-educatives/egalite-et-inclusion/>



Actualités CAF

Présentation des aides aux loisirs 2026

Caf de l'Orne

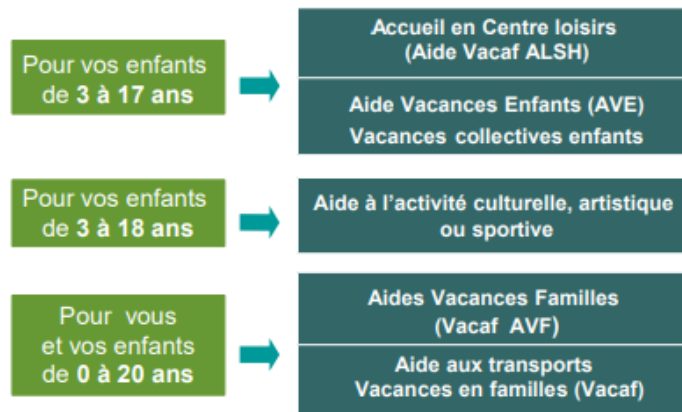
- 1 Principes généraux
- 2 Toutes les aides aux loisirs
- 3 Ressources et accompagnement



Principes généraux

- Pour les familles allocataires de la Caf de l'Orne, bénéficiaires :
 - d'au moins une prestation familiale,
 - **Et** ayant un Quotient Familial ne dépassant pas 900 € en janvier 2026 (950 € pour l'AVE)

Pas de démarche à faire, la famille reçoit une information courant février.



- A utiliser **hors temps scolaire** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 **sauf** pour :
 - l'aide aux transport à n'utiliser que durant les congés d'été
- L'aide à l'activité culturelle, artistique et sportive n'est utilisable qu'une fois par année civile



Le montant des aides **est toujours limité aux frais réellement engagés**

Enfants en résidence alternée : seul le parent **allocataire principal** reçoit l'aide

Aide aux vacances Familles (Vacaf AVF)

- Pour le départ en famille avec des enfants de 0 à 20 ans, dans les centres agréés Vacaf pendant les vacances scolaires (zone B) ;
- Les familles peuvent choisir entre : location, pension complète, demi-pension, camping, bungalow, mobil-home.... Dans toutes les régions de la France métropolitaine.



un seul séjour possible, dans la limite 7 jours

Quotient Familial	Montant maximum de l'aide Vacaf
0 à 400 €	80 % du coût d'un séjour dans la limite de 600 €
401 à 510 €	70 % du coût d'un séjour dans la limite de 600 €
511 à 700 €	50 % du coût d'un séjour dans la limite de 400 €
701 à 900 €	40 % du coût d'un séjour dans la limite de 300 €
Familles bénéficiant de l'AEEH 401 à 1000 €	70 % du coût d'un séjour dans la limite de 600 €

➤ Comment réserver ?

- Sur le site vacaf.org, dans « Choisir ma caf » sélectionnez le département de l'Orne
- Dans la rubrique « Vacances en famille », tout en bas de la page, cliquer sur « Rechercher un centre » pour accéder à la liste des centres labellisés
- Contacter la structure choisie, lui indiquer que vous êtes bénéficiaire de l'aide « AVF » ainsi que votre numéro d'allocataire. Elle calculera le montant restant à votre charge
- Dès réception de votre acompte, la structure validera votre réservation sur le site Vacaf



Cette aide est versée dans la **limite d'une enveloppe financière annuelle** votée par le Conseil d'Administration de la Caf de l'Orne.

La présence de l'adulte titulaire de l'aide et de son ou ses enfants est obligatoire durant le séjour.

Nouveauté 2026 :

L'aide est proratisée en fonction des participants c'est-à-dire pour les non-ayants-droits.



Aide aux vacances Enfants (AVE)

- À la suite de l'arrêt du dispositif « colos apprenantes » et pour maintenir une politique ambitieuse d'accès aux vacances collectives, la CNAF alloue une enveloppe exceptionnelle de 20 M€ au renforcement de l'AVE.

Nouveautés 2026 :

- **Pour les enfants de 6 à 17 ans :**

Le quotient maximum est de **950 €** (pas de tranches de QF).

L'aide couvre **jusqu'à 70 % du coût du séjour**, dans la **limite de 50 € par jour par enfant**, et après déduction des autres aides mobilisées (Pass colo, aides locales ...).

Deux dérogations dans l'Orne concernant :

- La durée : bénéficie de l'AVE à compter de 2 jours (1 nuit) au lieu de 5 jours ;
- Le nombre de séjours par an : nombre illimité de séjours dans la limite de 15 jours maximum.

- **Conventionnement AVE obligatoire** via VACAF :

Il est indispensable pour tous les organisateurs souhaitant accueillir des bénéficiaires de l'AVE, notamment ceux précédemment uniquement labellisés Colos apprenantes.

- *Effectuer une demande d'accès au site VACAF de la campagne en cours, compléter une fiche de renseignement pour la structure que vous souhaitez labelliser, demander la labellisation AVE.*

Aide aux vacances Enfants (AVE)

Pour les enfants de 3 à 5 ans et pour les jeunes qui ont 18 ans dans l'année :

Quotient Familial	Montant par jour	
0 à 400 €	12,50 €	➤ Plusieurs séjours possibles dans la limite de : 15 jours maximum
401 à 510 €	11,50 €	
511 à 700 €	8 €	➤ Séjours d'au moins : - 5 nuits consécutives - 1 nuit en mini-camp
701 à 900 €	6 €	

L'aide aux Vacances Enfants ne **fonctionne pas** pour des séjours :

- ayant lieu sur du temps scolaire (*sorties culturelles, séjours scolaires...*)
- chez des parents ou amis

Les séjours (colonies, camps, mini-camps, gîtes d'enfants...) doivent être **agréés** par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Pour consulter la **liste des centres agréés**, connectez-vous à vacaf.org :

- Cliquez sur « **vacances pour les enfants** » puis tout en bas de la page sur « **rechercher un séjour** ». Sélectionnez le département de l'Orne et/ou la ville et vous aurez accès à la liste des séjours agréés.

- Utilisable pendant les vacances scolaires d'été uniquement ;
- L'aide n'est possible que pour un seul séjour dans une structure agréée Vacaf.

Montant de **100 €** (distance « Aller » entre 200 et 400 km)

Montant de **200 €** (distance « Aller » au delà de 400 km)

Aide à l'accueil de loisirs (Aide Vacaf Alsh)

- Pour les enfants de 3 à 17 ans ;
- A utiliser jusqu'au 31 décembre 2026.

Quotient familial (journalier)	Montant de l'aide	Aide par enfant (2€ par demi-journée)
0 à 400 €	120 €	60 demi-journées
401 à 510 €	100 €	50 demi-journées
511 à 700 €	80 €	40 demi-journées
701 à 900 €	60 €	30 demi-journées

Les familles s'adressent directement au centre de loisirs qui déduira le montant de l'aide de la facture ;
NB : Le montant de l'aide est limité aux frais réellement engagés.

Pour les enfants de 3 à 18 ans :

- Quotient familial de janvier 2026 : inférieur ou égal à 900 € ;
- 80 € par enfant dans la limite de la dépense ;
- une seule demande par enfant et par année civile.

Cette aide participe au financement des **frais d'adhésion, de licence sportive, de cours**



Sont exclues : les cartes d'abonnement ou les entrées individuelles de cinéma, piscine, spectacles ou parc d'attractions

Formulaire à télécharger sur : Caf.fr / [ma Caf/](mailto:ma Caf@) [vie.personnelle](mailto:vie.personnelle@)

Ressources et accompagnement :

Sites Internet :

[Professionnels | CAF – Caisse d’Allocations Familiales](#)

[Vacaf public](#)

[Je suis un professionnel - monenfant.fr](#)

Replay du Live Event national AVE :

[Replay webinaire VACAF AVEN - 12.02.2026 – YouTube](#)

Faire votre demande en ligne (plateforme Vacaf) :

[Demande de labellisation](#)

Guide officiel – Demande de labellisation AVE / Pass Colo :

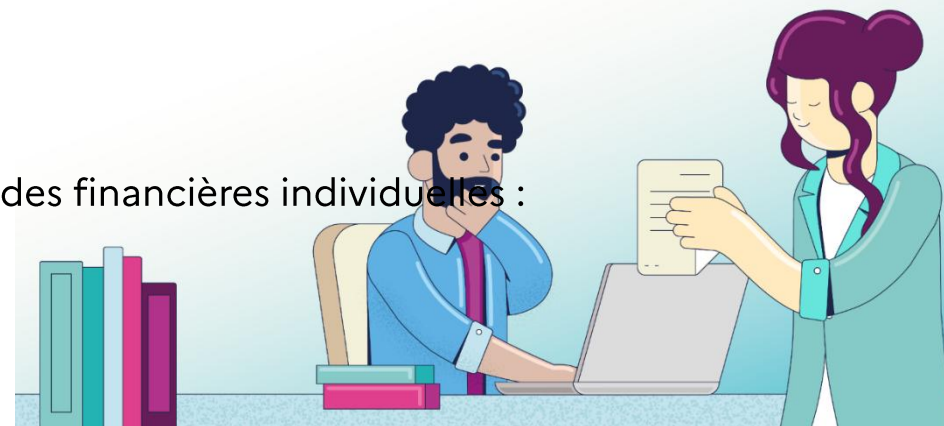
[2026 -Conventionnement AVE PASS COLO-
nouveaux partenaires.pdf](#)

Accès Vacaf Alsh :

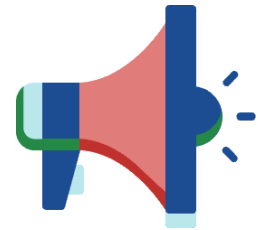
[Aides Aux Loisirs 2026](#)

Coordonnées du service des aides financières individuelles :

caf61-bp-afi61@caf61.caf.fr



Merci pour votre écoute !



Temps d'échange



II - Enjeux réglementaires, enquêtes administratives

Evènements graves et informations préoccupantes
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)
Outil départemental d'autoévaluation
Enjeu des déclarations a priori
Attendus des visites sur site
Démarche et procédures d'enquêtes administratives
Réponses aux questions des participants à l'inscription

Evènements graves et informations préoccupantes

Evènement grave

Article R. 227-11 du code de l'action sociale et des familles

Les personnes organisant l'accueil des mineurs ou leur représentant sont tenues d'informer sans délai le préfet du département du lieu d'accueil de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs.

Elles informent également sans délai de tout accident ou maladie les représentants légaux du mineur concerné.

Déclaration à effectuer à l'adresse suivante : sdjes61-acm-bafa@ac-normandie.fr

Sont définis comme évènements graves en accueils collectifs de mineurs devant faire l'objet d'un signalement les incidents ou accidents suivants :

- Décès
- Accident individuel nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours
- Accident individuel susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée
- Incident ou accident concernant un nombre important de « victimes » (intoxications alimentaires,...)
- Incident ou accident ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre ou de sécurité (secours en mer ou en montagne)
- Incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte
- Incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de mœurs, ...)
- Incident ou accident pouvant donner lieu à une médiatisation importante

Information préoccupante

Article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles

Le président du conseil départemental est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'Etat et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours (...).

Article R. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles

L'information préoccupante est une information transmise à la cellule départementale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement, pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

La finalité de cette transmission est d'évaluer la situation d'un mineur et de déterminer les actions de protection et d'aide dont ce mineur et sa famille peuvent bénéficier (...).

Pour saisir la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes), envoyer un courriel à crip@orne.fr

En cas de danger grave et immédiat, vous pouvez appeler le **119 – Allô Enfance en Danger**, service national gratuit et confidentiel, qui peut également transmettre l'information aux autorités compétentes.

Pour rédiger une information préoccupante, il vous sera notamment demandé d'indiquer :

- l'identité de l'enfant concerné
- les faits observés ou rapportés
- les dates et circonstances
- les éléments qui vous inquiètent
- vos coordonnées et votre fonction.



**FICHE DE RECUEIL
D'INFORMATIONS
PREOCCUPANTES**

Document à adresser à :

**CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS
PREOCCUPANTES**

Service ASE – Direction Enfance Familles

13, rue Marchand Sallant

CS 70541-61017 ALENÇON Cedex

Télécopie : 02.33.81.60.94

Courriel : crip@orne.fr

1 Identification du signalant ou de la structure signalante et coordonnées

Le signalant souhaite-t-il garder l'anonymat ?

Oui

Non

Si non, Nom : ----- Prénom : -----

Coordonnées : -----

Lien avec la famille : -----

2 Informations reçues par :

Nom : Prénom : Fonction :

Date de l'information : Cliquez ici pour entrer une date. Heure :

Mode de recueil :

Téléphone Courrier (joindre photocopie)

Accueil Entretien

CRIP Mail (joindre photocopie)

3 Identification des mineur(s) concerné(s) et des autres membres de la fratrie :

Nom	Prénom	Né(e) le	Age	Ecole fréquentée - Classe

Adresse :

4 Identification des parents ou des responsables légaux

	Nom	Prénom	Né(e) le	Adresse (si différente de celle du ou des mineur(s) concerné(s))
Père				
Mère				
Autre représentant légal				

- **Autorité parentale :**

- Père Autre :
 Mère

- **Résidence de l'Enfant :**

- Avec ses parents vivant ensemble autres
 Avec un parent :

Les éléments préoccupants (informations aussi précises que possible et datées dans la mesure du possible)

P.S. : Ne pas hésiter à relire les informations notées avec l'informateur.

2/3

« Conformément à la loi « Information et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Orne »

6. **En cas de maltraitance, les faits ont-ils été constatés ?** Oui Non

Par qui ?

Nb. : Si un médecin a constaté des marques de coups, merci d'adresser le certificat médical sous pli cacheté à l'attention de la CRIP : 13, rue Marchand Saillant, CS 70541-61017 ALENÇON Cedex avec mention « secret médical ».

Sont-ils fréquents ? Oui Non

7. **A votre connaissance l'enfant bénéficie-t-il d'une prise en charge ou d'un accompagnement : service social départemental, PMI, médecin traitant, centre de loisirs, crèche...**

Oui Non Lequel ?

8. **A votre connaissance la famille a-t-elle déjà fait l'objet :**

• **D'une information préoccupante ou d'un signalement à la Justice**

Oui Date : Suite donnée :
 Non Ne sait pas

• **D'une mesure au titre de la protection de l'enfance**

Oui Date :

Non Ne sait pas

Précisez le type de mesure :

Intervenant :

Coordonnées de l'organisme :

9. **Information aux parents**

Important : Conformément à l'article L.226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ainsi que celles qui lui apportent leur concours (partenaires institutionnels, autorité judiciaire, services publics, établissement éducatifs publics et privés...) ont l'obligation, sauf intérêt contraire de l'enfant, d'informer préalablement, selon des modalités adaptées, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur de la transmission d'une information préoccupante.

Les parents ou responsables légaux ont-ils été informés de la transmission de l'information préoccupante concernant leur(s) enfant(s) à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ?

Oui Si oui, qui? Père Mère Autre détenteur de l'autorité parentale

Non Pourquoi? _____

Date et signature :

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

1. La prévention est une responsabilité collective

Les violences sexistes et sexuelles ne concernent pas uniquement les auteurs ou les victimes. **Toute l'équipe éducative** a un rôle à jouer pour créer un environnement sûr, respectueux et protecteur.

La prévention des violences sexistes et sexuelles fait partie intégrante de la **mission éducative** et de protection des mineurs.

2. Aucun fait ne doit être banalisé

Les remarques sexistes, les moqueries liées au genre, les comportements intrusifs, le harcèlement ou les atteintes à l'intimité ne sont pas des « jeux » ou des « histoires d'enfants » lorsqu'ils portent atteinte à une personne.

Les directeurs doivent encourager les équipes à **repérer les signaux d'alerte, intervenir rapidement**, documenter les faits, **ne jamais minimiser la parole** d'un enfant ou d'un jeune.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

3. La parole des enfants doit être accueillie avec sérieux

Lorsqu'un enfant révèle une situation de violence, il faut l'écouter sans jugement, **ne pas promettre le secret**, le rassurer sur le fait que sa parole est prise en compte, **transmettre l'information** selon les procédures en vigueur.

Il ne s'agit pas d'enquêter mais de **protéger** et d'**alerter** les autorités compétentes lorsque c'est nécessaire.

4. Il est important de mettre en place un cadre clair

Les ACM gagnent à **formaliser des règles de vie** respectueuses de chacun, des **protocoles de signalement**, des **référénts identifiés**, des **temps de sensibilisation** pour les équipes et les jeunes.

Un cadre connu de tous facilite les réactions lorsqu'une situation survient.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

5. Les équipes doivent être formées

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des compétences : compréhension du consentement, repérage des situations à risque, posture professionnelle, obligations légales de signalement et de protection.

6. Il est important d'être exemplaire dans sa posture de direction

Les directeurs donnent le ton. Une culture de respect, d'écoute et de tolérance zéro face aux violences se construit par les décisions quotidiennes, la manière de gérer les incidents et l'attention portée au bien-être des mineurs.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles n'est pas une action ponctuelle mais une **démarche permanente**.

Chaque directeur d'ACM a la capacité d'**installer une culture de prévention, de vigilance et de protection** qui permet aux enfants et aux jeunes d'évoluer dans un cadre sécurisant et respectueux de leurs droits.

Outil départemental d'autoévaluation

AUTO-EVALUATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) à réaliser par le directeur de l'accueil en début de période d'ouverture

N° dossier SDES (à remplir par le SDES) ICE-ACM-2024

Date de réalisation de l'auto-évaluation

IDENTITE DE LA PERSONNE AYANT REALISE L'AUTO-EVALUATION (en principe le directeur)

Nom	
Prénom	
Fonction	
Qualifications, titres, diplômes	
Contact téléphonique	
Contact mail	

FICHE D'IDENTITE DE L'ACCUEIL

N° de déclaration de l'accueil	
Catégorie d'accueil ¹	Choisissez un élément.
Période d'ouverture auto-évaluée ²	
Adresse d'implantation de l'accueil	
Code Postal et commune d'accueil	
N° téléphone d'urgence sur place	
Capacité maximale d'accueil moins de 6 ans	
Capacité maximale d'accueil 6-13 ans	
Capacité maximale d'accueil 14-17 ans	

L'ORGANISATEUR

Dénomination	
Code organisateur ³	
Forme juridique ⁴	
N° SIRET	
N° RNA (pour les associations)	
Adresse du siège social	
Code Postal et commune du siège social	
Nom et prénom du représentant légal	
Fonction du représentant légal	
Contact téléphonique	
Contact mail	
Site internet, réseaux sociaux	

¹ Exemple : 06105131.000522-22-P03

² Période : accueil de loisirs, accueil de jeunes, activité accessoire à un accueil de loisirs ou de jeunes (piste-camp), séjour de vacances, séjour court, séjour spécifique (spécifier son type), accueil de vacances

³ Indiquons la période de vacances, particulière mercredi ou période non mercredi

⁴ Exemple : 0610RC057

⁵ Péninsule : Association loi 1901, Association loi 1905 (association cultuelle), commune, établissement public de coopération intercommunale (péninsule), société à but lucratif (péninsule SA, SARL, SASU, SAS, SNC)

Consignes générales de remplissage :

- la case « oui » ne doit être cochée que quand le directeur a la certitude que le point de contrôle est maîtrisé
- en cas de doute ou de non réalisation d'un point de contrôle, la sincérité des déclarations impose de cocher « non ». La constatation d'une tentative de dissimulation porterait des suites potentielles plus lourdes pour la personne ayant renseigné le document
- les cases remarques peuvent être utilisées pour justifier d'éventuelles difficultés à répondre favorablement au point de contrôle visé
- la grille d'auto-évaluation est organisée en feuillets thématiques :
 - pour les feuillets qui vous concernent, il faut nécessairement répondre par « oui » ou par « non » à chaque ligne, aucune ligne ne doit rester vierge de réponse
 - certains feuillets ne concernent pas votre accueil, vous pouvez les laisser vierges
- des notes de bas de page peuvent occasionnellement venir préciser certains points

Les différents feuillets à renseigner :

Nom du feuillet	À remplir par :
I- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES	Tous types d'accueils
II- CONDITIONS D'ENCADREMENT	Tous types d'accueils
III- ACCUEILS D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS	Tous accueils avec enfants de moins de 6 ans
IV- ACCUEILS DE LOISIRS MULTISITE	Accueils de loisirs déclarés en multisites
V- ACCUEILS DE JEUNES	Accueils se déroulant dans le cadre d'une convention « accueil de jeunes » ⁶
VI- SITES D'IMPLANTATION	Tous types d'accueils
VII- BATIMENTS RELEVANT DE LA REGLEMENTATION ERP	Tous locaux « en dur » avec ou sans hébergement relevant de la réglementation des ERP ⁷
VIII- BATIMENTS AVEC HEBERGEMENT	Locaux « en dur » utilisés dans le cadre de séjours ou activités accessoires avec hébergement
IX- CAMPS SOUS TOILE (DONT SCOUTS)	Séjours ou activités accessoires avec hébergement sous tente
X- CAMPS SCOUTS (SPECIFICITES)	Camps relevant de la réglementation des « accueils de scoutisme »
XI- FEU	Tout accueil prévoyant de faire des feux
XII- AFFICHAGES ET SIGNALETIQUE	Tous types d'accueils
XIII- SUIVI SANITAIRE	Tous types d'accueils
XIV- SECURITE ALIMENTAIRE	Accueils proposant un service de restauration
XV- PROJET EDUCATIF (PE)	Tous types d'accueils
XVI- PROJET PEDAGOGIQUE (PP)	Tous types d'accueils à l'exception des séjours de vacances dans une famille et des séjours de cohésion SNU
XVII- BAIGNADE	Tous accueils proposant cette activité
XVIII- AUTRES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE	Tous accueils proposant ces activités
XIX- TRANSPORTS EN VEHICULES DE 9 PLACES MAXIMUM	

⁶ Accueils définis au 2° du II. de l'article R.227-21 du code de l'action sociale et des familles

⁷ Etablissements reconnus du public

I- OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Récépissé de déclaration de l'accueil (obtenu après validation de la fiche unique ou de la fiche complémentaire de déclaration)			
Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'organisateur en cours de validité et conforme aux articles R.227-27 et suivants du CASF ⁸			
Outil de suivi des présences des mineurs (registre, tableau, liste, logiciel de gestion...)			
Possession d'exemplaires de la déclaration d'événement grave (R.227-11 du CASF) et connaissance des événements à déclarer			

II- CONDITIONS D'ENCADREMENT			
Point de contrôle	Oui	Non	Remarques
Disponibilité des diplômes, attestations, titres, certificats, autorisations de dérogations, des personnels de l'équipe d'encadrement			
Disponibilité des contrats de travail et des contrats de volontariat des encadrants			
Les volontaires (service civique, SNU, etc.) ne se substituent pas à un animateur de l'équipe, ils sont déclarés en fonctions «autres» sur GAM-TAM			
Attestations de vaccinations obligatoires des personnels d'encadrement			
Membres de l'équipe d'encadrement effectivement présents conforme à la fiche de déclaration (GAM-TAM)			
Mention sur la fiche de déclaration (GAM-TAM) de l'ensemble des personnes susceptibles d'être en contact avec les enfants pendant l'accueil			
Fonctions et qualifications déclarées sur la fiche de déclaration (GAM-TAM) conformes à la réalité			
Absence d'intervenants pour lesquels une alerte «aucune identité applicable» apparaît sur GAM-TAM (contrôle d'honorabilité impossible)			
Effectifs d'enfants simultanément présents ne dépassant pas les effectifs de la fiche de déclaration (GAM-TAM)			
Préconisations : - Disponibilité de contrats/conventions de bénévolat pour les bénévoles impliqués dans l'encadrement			

Un outil d'auto-évaluation pour quoi faire ?

- Faire un état des lieux des pratiques
- Vérifier la conformité avec les obligations réglementaires
- Évaluer la qualité éducative du projet pédagogique et sa mise en œuvre
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration
- Améliorer la sécurité et le bien-être des mineurs, en examinant l'organisation, l'encadrement, les locaux et les procédures
- Favoriser la réflexion collective au sein de l'équipe
- Préparer les contrôles / Aller directement sur les points sensibles
- Mesurer l'évolution dans le temps, en comparant les résultats de plusieurs auto-évaluations successives
- Élaborer un plan d'action concret pour renforcer la qualité du service rendu aux enfants et aux familles

Enjeux des déclarations a priori

1. Assurer la protection des mineurs

Grâce à la déclaration préalable, le SDJES peut vérifier l'adéquation entre les effectifs prévus et la capacité des locaux, la conformité des locaux d'accueil et d'hébergement, l'existence des autorisations nécessaires pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans, le respect des normes de sécurité.

2. Contrôler l'encadrement

La déclaration permet de s'assurer que les taux d'encadrement réglementaires sont respectés, les directeurs et animateurs possèdent les qualifications requises, les intervenants sont correctement identifiés.

3. Vérifier l'honorabilité des personnels

Les informations transmises permettent au SDJES de contrôler que les personnes encadrant les mineurs ne font pas l'objet d'une interdiction d'exercer auprès d'enfants ou de mesures administratives incompatibles avec ces fonctions.

C'est un enjeu majeur de prévention des risques.

Enjeux des déclarations a priori

4. Permettre le contrôle de l'État

La déclaration informe l'administration de l'existence de l'accueil et lui permet d'exercer sa mission de contrôle, d'effectuer des visites, d'accompagner les organisateurs en cas de difficultés ou de non-conformités.

5. Garantir la qualité éducative et la responsabilité des organisateurs

La déclaration engage l'organisateur sur son projet et sur les moyens qu'il met en œuvre. Elle contribue à garantir que l'accueil s'inscrit dans un cadre éducatif conforme aux objectifs fixés par la réglementation.

6. Conditionner certains financements

Pour certains partenaires institutionnels, notamment les caisses d'allocations familiales (CAF), la déclaration préalable constitue un élément permettant l'attribution de financements ou d'aides aux structures organisatrices.

Attendus des visites sur site

Ce qui est généralement vérifié lors d'une visite :

- 1. La sécurité des locaux et des espaces d'activités** : les conditions d'hygiène, l'organisation des soins et du suivi sanitaire, la gestion des risques et des situations d'urgence, la sécurité alimentaire lorsqu'il y a restauration.
- 2. L'encadrement** : les effectifs d'encadrement, les qualifications (BAFA, BAFD, diplômes professionnels, stagiaires, etc.), la présence effective des personnels déclarés, le respect des taux réglementaires d'encadrement, les conditions d'exercice des intervenants extérieurs.
- 3. Les documents obligatoires** : le récépissé de déclaration de l'ACM, le projet éducatif de l'organisateur, le projet pédagogique, les attestations d'assurance, les registres de présence, les diplômes et justificatifs de qualification, les justificatifs de vaccination obligatoire, les fiches sanitaires, le registre de soins, les documents relatifs à la sécurité des locaux.

Attendus des visites sur site

4. La mise en œuvre du projet éducatif : la cohérence entre le projet éducatif et les activités proposées, la participation des mineurs, l'organisation de la vie quotidienne, les relations éducatives au sein de l'équipe et avec les enfants.

Comment se déroule la visite ?

La visite comprend généralement une visite des locaux ou des lieux d'activité, un entretien avec le directeur ou son représentant, l'examen des documents administratifs, l'observation d'activités ou de temps de vie quotidienne, éventuellement des échanges avec les animateurs et les mineurs

Lors d'un contrôle, il est attendu que le directeur maîtrise son projet pédagogique, puisse justifier ses choix d'organisation, dispose de tous les documents réglementaires à jour, démontre que son équipe connaît les procédures de sécurité et les objectifs éducatifs, soit en mesure d'expliquer comment les besoins et la protection des mineurs sont pris en compte au quotidien.

Démarche et procédures d'enquêtes administratives

L'enquête administrative fait suite à la déclaration d'un évènement grave au sein de l'ACM mettant en cause un encadrant ou responsable de l'ACM (animateur ou directeur).

La procédure administrative conduite par le SDJES est distincte de

- la procédure judiciaire conduite par les services de police ou gendarmerie sous la direction du procureur de la République : enclenchée par un dépôt de plainte et/ou un rapport au procureur selon l'article 40 du code de procédure pénale
- la procédure disciplinaire interne à la structure

Le SDJES peut :

- Prendre une mesure d'urgence : suspension temporaire d'exercer du mis en cause
et/ou
- Ouvrir une enquête administrative

Déroulement de l'enquête

1. Pré-enquête

- Analyse de la situation

2. Ouverture de l'enquête

- Décision du préfet

3. Réalisation de l'enquête

- Auditions, témoignages
- Visite de l'ACM
- Rédaction d'un rapport d'enquête

4. Présentation en CDJSVA

- Proposition de mesure de police administrative ou non (avis du CDJSVA)

5. Décision administrative (préfet)

- Interdiction (temporaire ou définitive) d'exercer du mis en cause

 **Le responsable de l'ACM doit faire respecter les mesures de police administratives de suspension et interdiction d'exercer**

Réponses aux questions des participants à l'inscription

- **Demande de manuel des bonnes pratiques à tenir en séjour/camp avec les préconisations sur l'hygiène, la sécurité, l'alimentation ?**

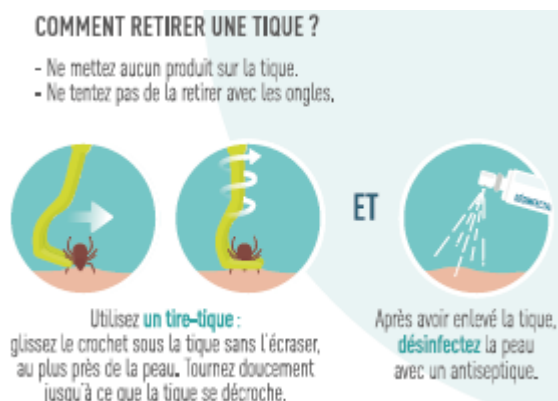
Réponse :

- [Guide bonnes pratiques de restauration collective de plein air](#)
- [Guide sécurisation bâtementaire et périmétrique,](#)
- [guide](#) et [annexes vigilance attentat](#)

- **Possibilité pour un animateur d'enlever une tique à une enfant ?**

Réponse : Pas de contre-indication réglementaire, il faut retirer la tique au plus vite après constatation pour minimiser le risque de séquelles. Privilégier néanmoins l'assistant sanitaire, ou un animateur expérimenté, à l'aise avec l'acte

Voir [présentation Maladie de Lyme](#)



Réponses aux questions des participants à l'inscription

- **Déclaration sur TAM des personnels d'entretien et de restauration et impact sur le ratio d'animateurs qualifiés sur la période ?**

Réponse : tout le personnel intervenant dans un ACM, y compris les personnels d'entretien et de restauration, doit être déclaré dans l'application TAM (Téléprocédure Accueils de Mineurs).

Cette obligation s'applique à toute personne appelée à prendre part à l'accueil, quel que soit son rôle (direction, gestion, animation, restauration, entretien, etc.). La déclaration doit être effectuée avec le statut « autre » pour les personnes hors équipe de direction/animation, afin de permettre les contrôles d'honorabilité.

La déclaration des personnels d'entretien et de restauration dans TAM n'a pas d'impact sur le calcul du ratio d'animateurs qualifiés.

Réponses aux questions des participants à l'inscription

- Rappels et échanges réglementaires sur le CEE (heures de travail, pauses, gestion en séjour) ?

Réponse : Un sujet pas directement contrôlé par le SDJES (mais par les services de l'inspection de travail – DDETSPP). Un regard du SDJES sur ce qui impacte la sécurité des mineurs : conditions de surveillance, fatigue et posture des encadrants

<https://www.jdanimation.fr/infos/contrat-d-engagement-educatif-comment-calculer-les-repos-hebdomadaires-et-quotidiens>

« le temps de pause de 20 minutes consécutives au minimum dès que le temps de travail quotidien atteint 6 heures consécutives doit être respecté (article L.3121-16 du Code du travail); »

« Le salarié bénéficie d'une période de repos hebdomadaire fixée à 24 heures consécutives au minimum par période de 7 jours. »

Temps de repos Durée du séjour en jours	Repos à prendre obligatoirement pendant le séjour							Repos à prendre à l'issue du séjour	Total des heures de repos dues sur l'ensemble de la période (*)	
	Repos quotidien	Repos compensateur			Repos hebdomadaire					Repos compensateur
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3			
1		0h			0h			3h	11h	
2		0h			0h			6h	22h	
3		0h			0h			9h	33h	
4		4h			0h			8h	44h	
5		5h			0h			10h	55h	
6		6h			0h			12h	66h	
7		6h			24h			12h	90h	
8	8 heures par jour	6h	0h		24h	0h		15h	101h	
9		6h	0h		24h	0h		18h	112h	
10		6h	0h		24h	0h		21h	123h	
11		6h	4h		24h	0h		20h	134h	
12		6h	5h		24h	0h		22h	145h	
13		6h	6h		24h	0h		24h	156h	
14		6h	6h		24h	24h		24h	180h	
15		6h	6h	0h	24h	24h	0h	27h	191h	
16		6h	6h	0h	24h	24h	0h	30h	202h	
17		6h	6h	0h	24h	24h	0h	33h	213h	
18		6h	6h	4h	24h	24h	0h	32h	224h	
19		6h	6h	5h	24h	24h	0h	34h	235h	
20		6h	6h	6h	24h	24h	0h	36h	246h	
21		6h	6h	6h	24h	24h	24h	36h	270h	

Réponses aux questions des participants à l'inscription

- **Proposition d'organisation de mutualisation de journées de formation des équipes d'animation – partage de compétences**

Réponse : Proposition intéressante, mais à mettre en œuvre en proximité à l'initiative des organisateurs. Appui SDJES possible.

III- Repères réglementaires sur les activités équestres en ACM



Arrêté du 25/04/2012 relatif à la pratique d'activités physiques en ACM (portant application de l'article R227-13 du Code de l'action sociale et des familles)

Art 1

La pratique d'activités physiques dans les accueils mentionnés à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles se déroule conformément au **projet éducatif de l'organisme** dans les conditions précisées dans le document mentionné à l'article R. 227-25 du même code.

Le directeur de l'accueil collectif de mineur et l'encadrant conviennent ensemble de la **place et du rôle des membres permanents de l'équipe pédagogique pendant le déroulement de l'activité.**

Art 2

Les annexes fixent les **conditions particulières d'encadrement, d'effectif et de pratique** de certaines activités physiques se déroulant en accueils de loisirs, séjour de vacances et accueils de scoutisme.

Annexe 6 ÉQUITATION – 4 types d'activités :

- 6.1. Approche de l'animal et découverte de l'activité au pas.
- 6.2. Activité de promenade équestre en extérieur sur une journée.
- 6.3. Activité de randonnée équestre montée de plus d'une journée.
- 6.4. Apprentissage de l'équitation.

Arrêté du 25/04/2012 relatif à la pratique d'activités physiques en ACM (portant application de l'article R227-13 du Code de l'action sociale et des familles) Annexe 6 ÉQUITATION https://www.sportsdenature.gouv.fr/data/userfiles/fiches-activites/Equitation/Fiche-ACM-Equitation_6.1-6.2-6.3-6.4.pdf

Les casques portant une étiquette « CE EN 1384 » ou « CE » avec référence aux activités équestres sont obligatoires.

⚠ Registre équipements de protection individuels (EPI)

Nb d'enfants : selon niveau des enfants et difficulté de l'activité, **12 maximum par encadrant**

L'encadrant doit obligatoirement être titulaire de la **carte professionnelle d'éducateur sportif** avec les prérogatives d'encadrement de l'équitation (code du sport) <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil>

Sauf pour l'activité « Approche de l'animal et découverte de l'activité au pas » :
où l'encadrant principal peut être une personne **majeure membre de l'équipe pédagogique titulaire d'une qualification** lui permettant d'exercer les fonctions d'animation dans un ACM ou du brevet fédéral d'animateur poney bénévole délivré par la FFE,
avec un 2^e encadrant, obligatoirement majeur déclaré membre permanent de l'équipe pédagogique, pouvant encadrer 8 enfants de plus.

**Attention à la qualité des installations du centre équestre
et les équidés doivent être en bonne santé, aptes
et préparés à l'exercice demandé
(art 322-116 à 125 du code du sport)**



Pour aller plus loin sur les obligations des détenteurs (« gardiens ») d'équidés
<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/reglementation/obligations-du-detenteur-dequides/>

IV- Promotion de la santé en ACM

Compétences psychosociales
Nutrition
Santé mentale



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déploiement du plan départemental CPS, plaidoyer et outillage en direction des ACM

Carole PORNET

Chargée de mission de prévention promotion de la santé pour le département de l'ORNE

Référente qualité en PPS, Médecin inspecteur de santé publique

Direction de la santé publique

ARS NORMANDIE

carole.pornet@ars.sante.fr

09/06/2026

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES

AUPRÈS DES ENFANTS ET DES JEUNES

AVOIR CONSCIENCE DE SOI

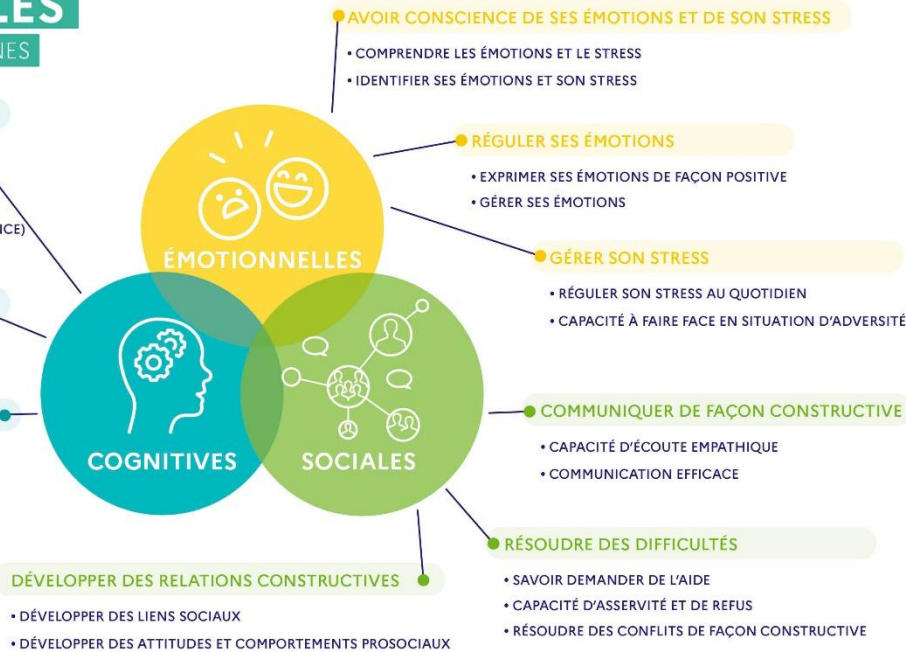
- CONNAISSANCE DE SOI
- SAVOIR PENSER DE FAÇON CRITIQUE
- CAPACITÉ D'AUTO-ÉVALUATION POSITIVE
- CAPACITÉ D'ATTENTION À SOI (OU PLEINE CONSCIENCE)

CAPACITÉ DE MAÎTRISE DE SOI

- CAPACITÉ À GÉRER SES IMPULSIONS
- CAPACITÉ À ATTEINDRE SES BUTS

PRENDRE DES DÉCISIONS CONSTRUCTIVES

- CAPACITÉ À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES
- CAPACITÉ À RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DE FAÇON CRÉATIVE



réalisation : service communication ARS Normandie, source : Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques (santepubliquefrance.fr) - 06/2023

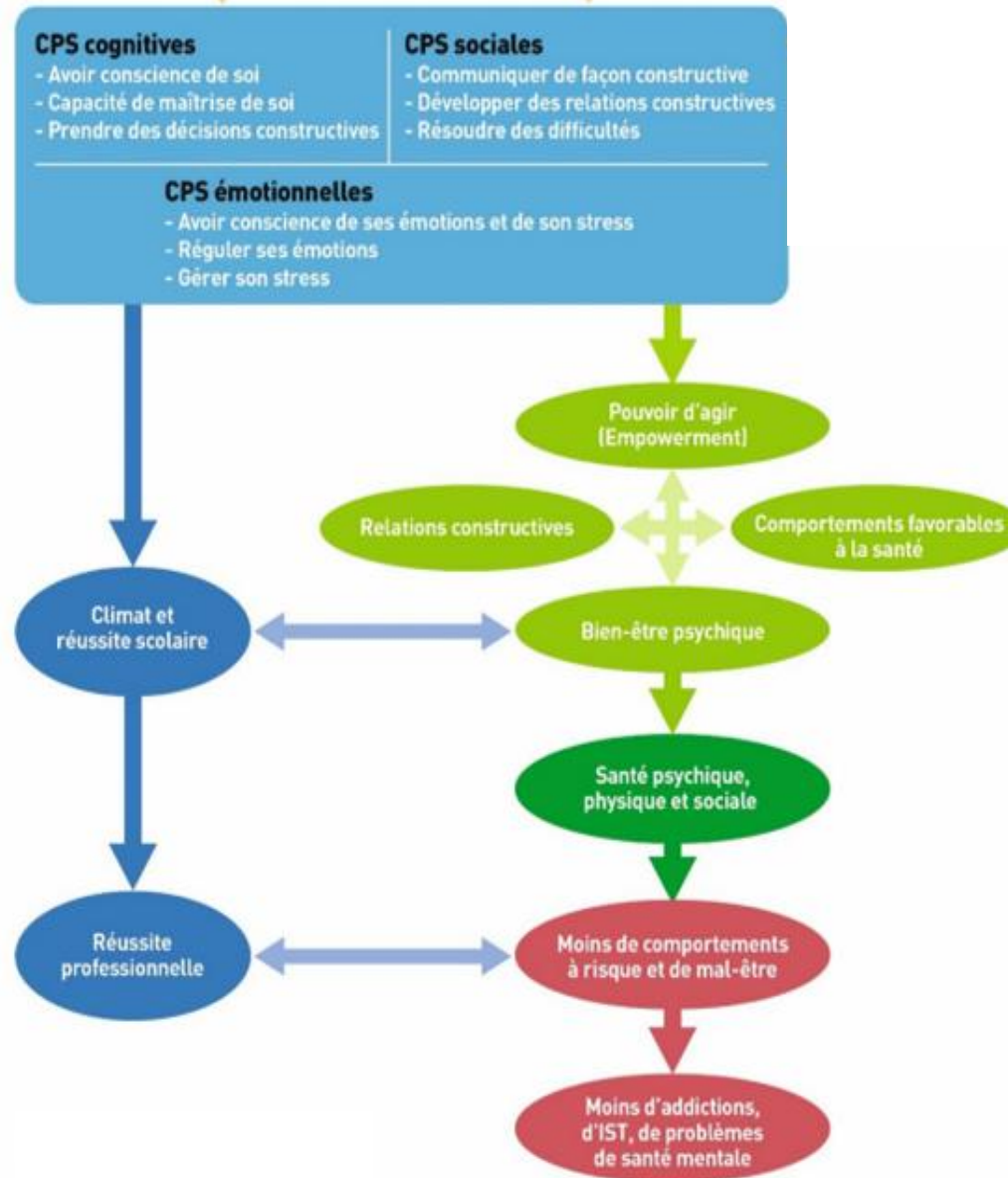
En 1993, les CPS sont définies pour la 1^{ère} fois par l'OMS comme étant : *« la capacité d'une personne à faire face efficacement aux exigences et aux défis de la vie quotidienne. C'est la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement »*

2022 : référentiel Santé Publique France – définition et classification affinées

[Les compétences psychosociales \(CPS\), c'est quoi ? – YouTube](#) Vidéo de Promotion Santé Normandie (2024)

Pourquoi s'intéresser aux cps en général et en prévention promotion de la santé en particulier ?

- CPS
- Principaux effets sur les facteurs de protection de la santé
- Effets sur la santé globale
- Principaux effets sur les problèmes de santé
- Principaux effets sur le milieu scolaire et la réussite



CPS, effets et déterminants issu du référentiel « *Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques* » Santé Publique France, 2022

En Normandie,

Le développement des CPS est l'une des priorités de l'ARS depuis des années car elles représentent un déterminant de santé ainsi qu'un outil de réduction des inégalités de santé.

- Le développement des CPS est au cœur du Projet Régional de Santé 2023-2028 ainsi que d'un engagement dans le cadre du Conseil national de la refondation « **Renforcer le savoir-faire en matière de prévention promotion de la santé de tous les adultes intervenant auprès des enfants et des adolescents en s'appuyant sur le développement des CPS comme socle commun à toutes les thématiques.** »
- L'ARS finance plusieurs opérateurs, dont Promotion santé Normandie, les AROEVEN de Caen et de Rouen, le CRAJEP (comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire), l'association Addictions France, afin de mettre en place des formations CPS à destination des professionnels et plus particulièrement des professionnels au contact d'enfants et d'adolescents.

Instruction interministérielle août 2022 pour que la génération 2037 grandisse dans un environnement de développement continu des CPS :

Dans l'ORNE : COTER CPS Ornaïs réuni de 2023 à 2025, après acculturation des critères qualité des actions CPS des membres et analyse du diagnostic territorial des CPS, a abouti au **plan d'actions départemental 2026 à 2028**

LISTE DES MEMBRES DU COTER CPS 61

NOM PRENOM	FONCTION - INSTITUTION	NOM PRENOM	FONCTION - INSTITUTION
Nilène PERRAULT-TARGAT	Chargée de mission prévention Ligue contre le cancer 61	Nadia MARECHAL	Cadre Educatif PJJ Conseillère Technique Promotion de la Santé DTPJJ 14 50 61
Benoit POHU	Coordinateur CLS Hauts du Perche	Phoebé COLLET-FIBLEC	Coordinatrice RTPS Terres d'Argentan CH Argentan
Anne-Laure ODENT	Coordinateur CLS Collines du Perche	Nora GARNIER	DDFE 61 DDESTPP 61
Béatrice NE	Coordinatrice ASV Alençon – PPS CLS CUA	Gwenaëlle COUREL	Coordinatrice PPCA Addictions France 61
Arthur LEPELLETIER	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ACM, politiques éducatives territoriales, information jeunesse SDJES 61	Sylvie DALIGAULT	Coordinatrice parentalité Pôle développement social des territoires CAF 61
Nadine AUMONT	Chargée de missions Direction diocésain Enseignement catholique 14 61	Hélène CHARRON	Cheffe de service parcours intégrés d'insertion / adjointe au chef de pôle insertion emploi logement DDETSPP 61
Thomas PATTIER	Infirmier Conseiller Technique Départemental DSDEN 61	Séverine GOUAULT	Coordinatrice CLS Flers Agglo
Adeline BOE	Coordinatrice du Projet Territorial de Santé Mentale 61 CPO	Coralie LANGE	Chargée de prévention Unité service en santé et prévention CPAM 61
Johanna HAREL	Conseillère méthodologique de territoire 14-61 de PSN	Alexandra DELAMONTAGNE	Référente santé des jeunes Direction santé publique ARS
Stéphanie PANNETIER	Cadre départementale de santé Pôle Solidarités Direction de l'Enfance et des Familles CD 61	Nadege MILLOTTE GOSNET	Référente promotion santé mentale Direction santé publique ARS
Sandra TREBER	Coordinatrice ASV Flers – PPS CLS Flers Agglo	Bérénice LECLEIRE	Gestionnaire administrative et budgétaire PPS des territoires 50 et 61 et thématiques santé sexuelle & santé précarité Direction santé publique ARS
Charlène ABEIL	Chargée de mission prévention Mutualité Française	Carole PORNET	Chargée de mission PPS territoire 61 Direction santé publique ARS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIAGNOSTIC en vue de l'ELABORATION DU PLAN D'actions
DEVELOPPEMENT/RENFORCEMENT DES CPS des enfants et jeunes
ORNAIS**

Diagnostic territorial

Recensement de l'ensemble des programmes probants et des actions CPS pour les années 2022 et 2023, pour les 0-25 ans.

Mise en place d'une **démarche qualité** au sein de chaque COTER :

- ❑ Analyse de cette photo de territoire et mise en évidence des zones blanches et publics cibles manquants
- ❑ Réalisation d'une **auto-évaluation de la qualité des actions** via un questionnaire envoyé aux porteurs
- ❑ Compilation de l'ensemble des éléments pour appui à la mise en place du **plan d'actions**

TERRITOIRES des FORMATIONS CPS en 2022-2023

13 formations recensées sur 7 CDC (en dehors des formations départementales) :

-CUA (n=3) :

- CPS & prévention des addictions / AAF (2 éduc nat et MECS),
- CPS & santé globale / PSN pour petite enfance de 5 CS / PSN

-Pays Fertois & Bocage Carrougien (1) :

- CPS & prévention addictions / AAF (éduc nat)

-Sources de l'Orne (1) :

- CPS & prévention addictions / AAF pour pro de lycée agro et CFA

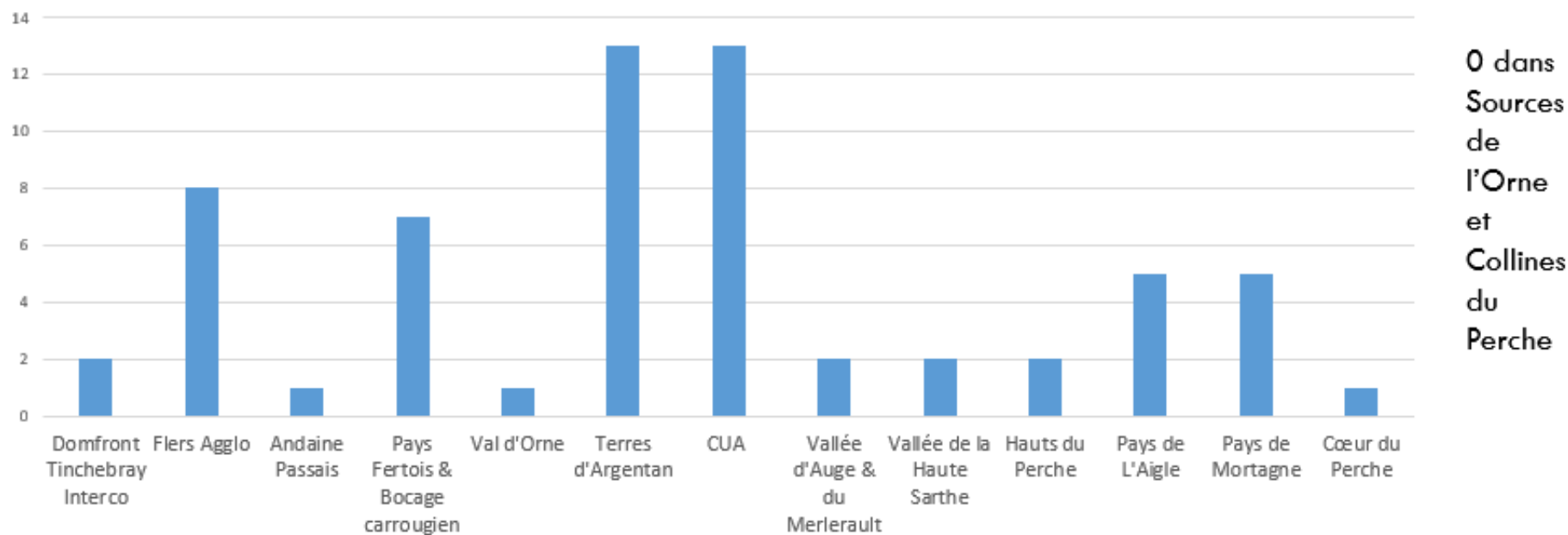
-Pays de l'Aigle (3) :

- CPS & santé globale / PSN : Educ nat, Enseignement catholique, CIAS

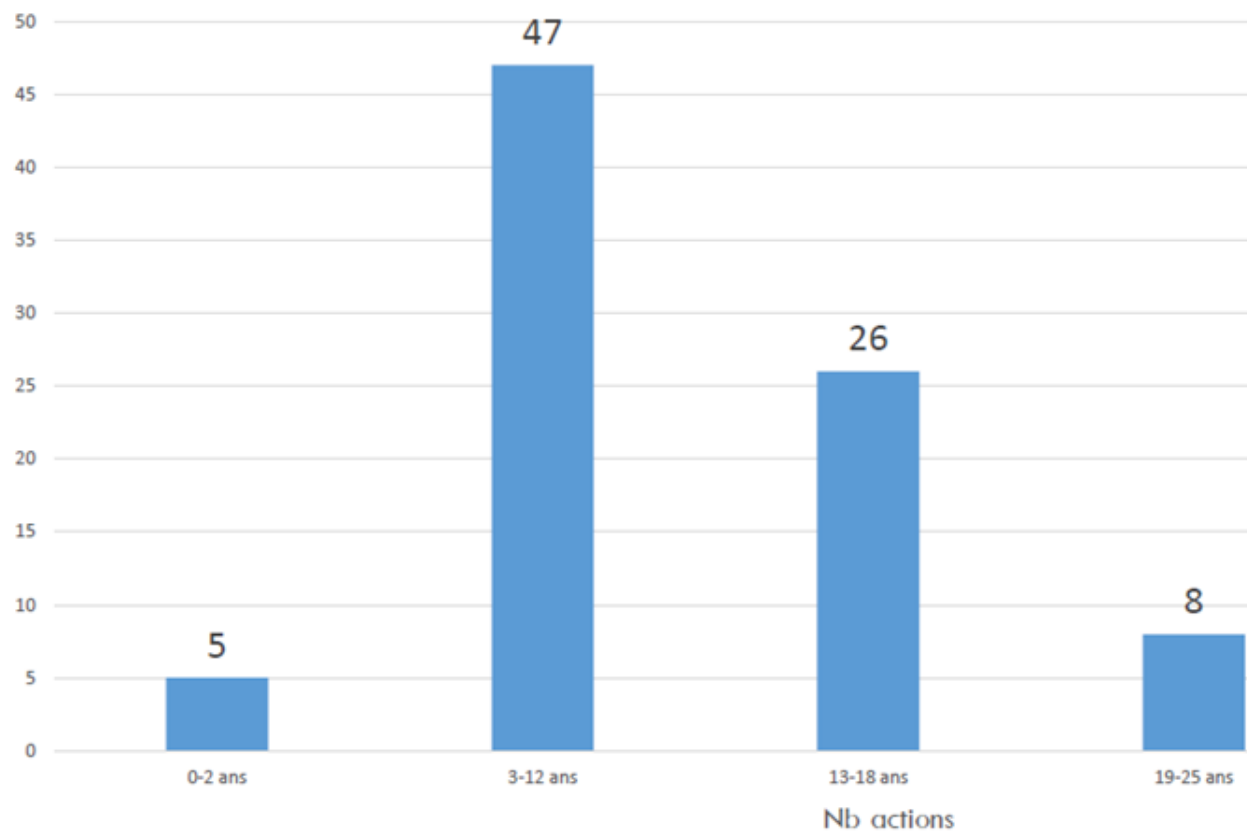
-Vallée de la Haute Sarthe (1), VAM (1), Collines du Perche (1) :

- CPS & santé globale / PSN pour 15 pro petite enfance Familles Rurales

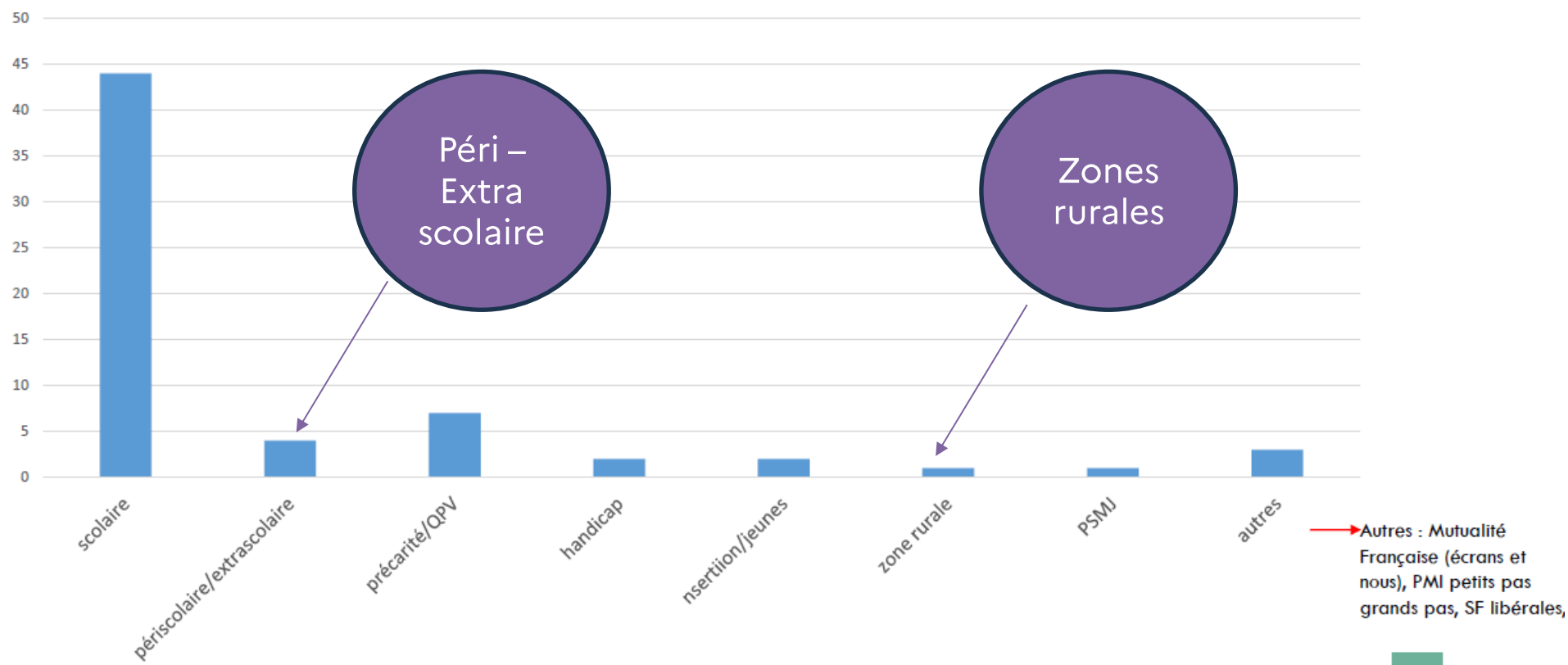
Répartition Territoriale de l'ensemble des actions CPS (n=60) 2022-2023



Répartition des actions par tranche d'âges du public ciblé par les actions CPS 2022-2023



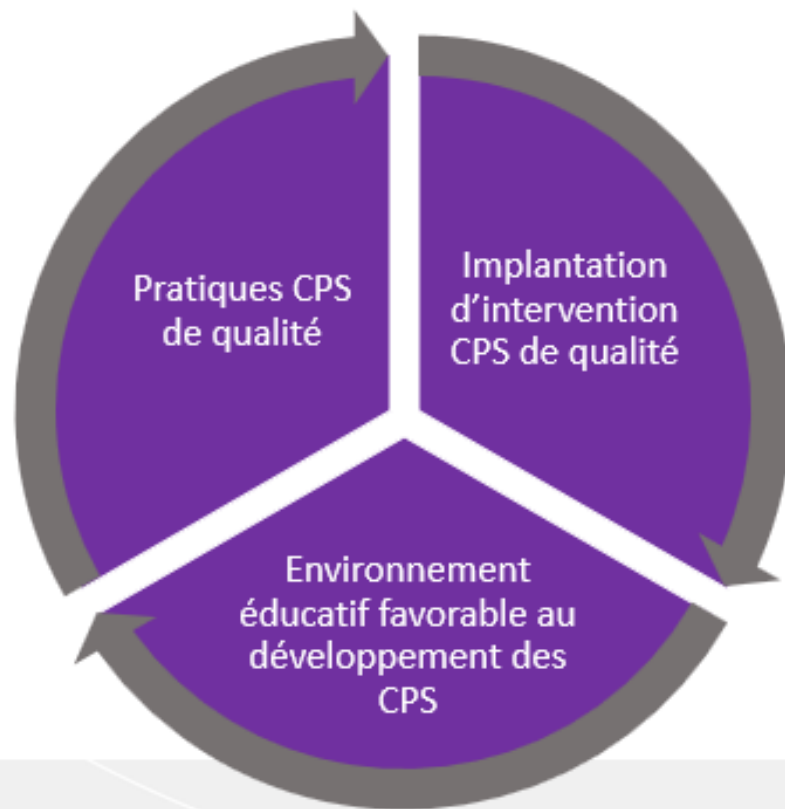
Répartition par « milieu de vie » / secteur visés par les actions CPS 2022-2023



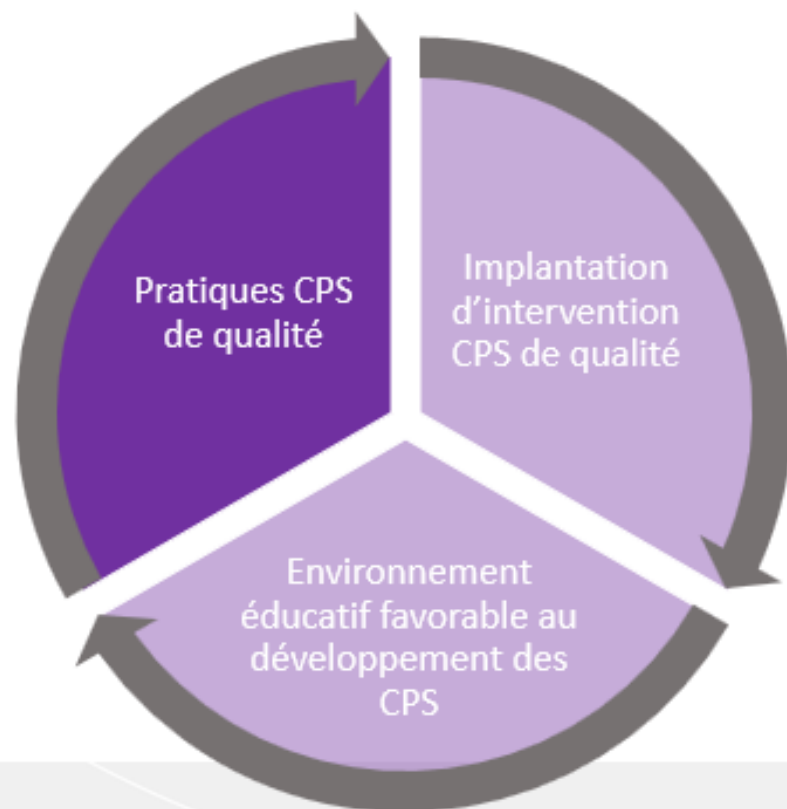
Comment développer EFFICACEMENT les CPS des enfants et des jeunes ?

[Comment développer les compétences psychosociales ?](#)

Les critères qualité des actions CPS



Les critères qualité des actions CPS



Les critères qualité des actions CPS

Critère générale : Des pratiques CPS de qualité

S Avoir une intervention **S**équencée, s'appuie sur un ensemble d'activités CPS organisées et coordonnées.

A Utiliser une pédagogie **A**ctive, les apprentissages des CPS nécessitent la participation active des personnes.

F Décider d'une intervention **F**ocalisées, cible les « CPS clés » identifiées dans la littérature.

E Formuler de façon **E**xplicite les objectifs, les objectifs de développement et d'enseignement des CPS sont formels et clairement présentés aux participants.

Les critères qualité des actions CPS

Critère générale : Des pratiques CPS de qualité

S Les professionnels-intervenants CPS ont de **bonnes connaissances** (scientifiques et expérientielles) sur les CPS

E Les professionnels-intervenants CPS ont travaillé et **renforcé leurs propres CPS**

Zoom sur une action CPS Ornaise

SESSAD TSA Fondation Anaïs

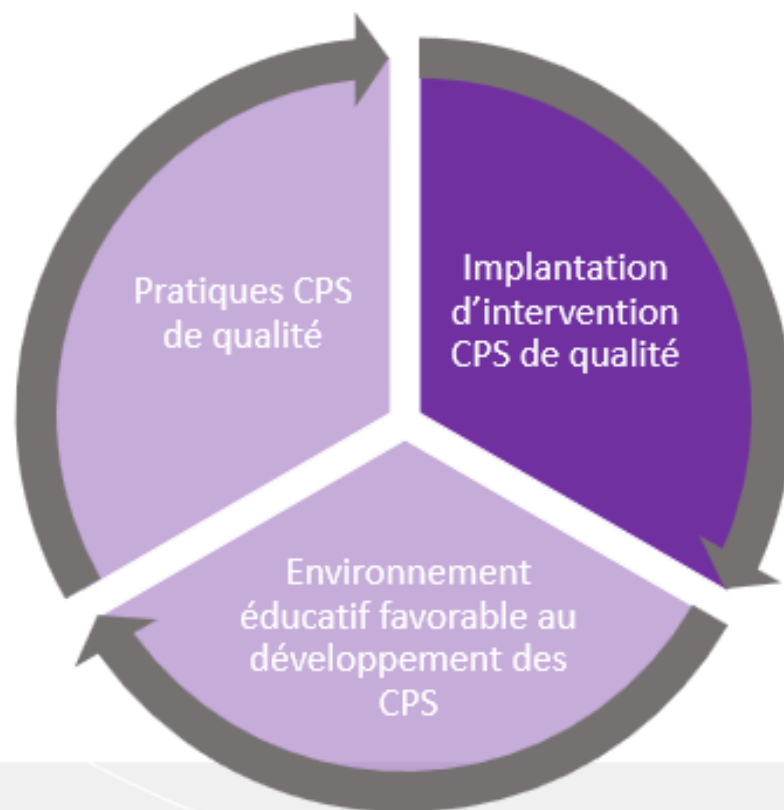
Nom de l'action : Groupe d'entraînement aux habiletés sociales

Milieux de vie : Médico-social

Publics visés : Enfants de 7 à 9 ans porteurs de TSA

- ✓ 1 fois par mois pendant 1 heure / **S**
- ✓ Toutes les séances débutent par un temps d'accueil et se terminent par un retour au calme / **A**
- ✓ Alternance théorie / pratique / **A**
- ✓ Circulation de la parole et écoute les uns des autres / **A**
- ✓ Vise les CPS émotionnelles et sociales / **F**
- ✓ Chaque séance débute avec un visuel de présentation / Le projet est présenté aux enfants et parents avec un support FALC / **E**

Les critères qualité des actions CPS



Les critères qualité des actions CPS

Critère générale : Implantation d'intervention CPS de qualité

Une formation de qualité,

PERMET D' :

- ✓ Avoir une bonne connaissance des CPS
- ✓ Renforcer ses propres CPS
- ✓ Réaliser des activités CPS Structurées et séquencées
- ✓ Disposer de supports fondés sur les connaissances scientifiques et expérientielles
- ✓ Réaliser des pratiques informelles

Un accompagnement :

- ✓ Un suivi collectif (supervision, analyse de pratiques...)
- ✓ Un suivi individuel (entretien)

Un projet porté collectivement :

- ✓ Une « équipe projet CPS
- ✓ Un manuel d'implantation
- ✓ Une équipe de plaidoyer pour la valorisation et la sensibilisation
- ✓ Des parties prenantes mobilisées

Zoom sur une action CPS Ornaise

Centre social Croix Mercier

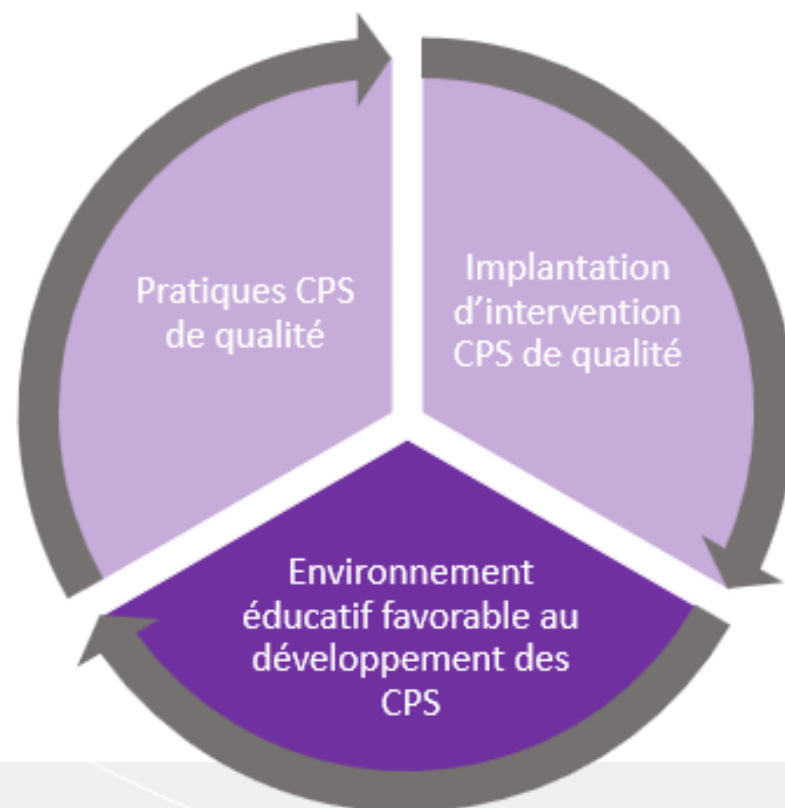
Nom de l'action : Promotion santé pour tous

Milieus de vie : Socio-culturel et social

Publics visés : Enfants, familles, adultes

- ✓ 1 groupe de travail CPS
- ✓ Mobilisation pluriprofessionnelle
- ✓ Formation de 3 professionnels de la structure aux CPS
- ✓ 1 journée de sensibilisation de l'ensemble de l'équipe sur le cadre et le langage commun autour des CPS et la posture professionnelle
- ✓ Présentation du projet à l'ensemble de l'équipe

Les critères qualité des actions CPS



Les critères qualité des actions CPS

Critère générale : Environnement éducatif favorable au développement des CPS

Pour que le public visé puisse mobiliser ses compétences au quotidien, il est nécessaire :

- ✓ D'investir l'ensemble des milieux de vie : famille, entourage, ensemble des structures qui accueillent le public visé



Scolaire



Extrascolaire



Famille

Zoom sur une action CPS Ornaise

Centre social Croix Mercier

Nom de l'action : Promotion santé pour tous

Milieux de vie : Socio-culturel et social

Publics visés : Enfants, familles, adultes

- ✓ CPS intégrés au projet social / de service
- ✓ Aménagements physiques qui concourent à l'exercice des CPS : arbre à émotions, mur d'expression, boîtes à idées, ...
- ✓ Mise à disposition de jeux, livres, ... sur les compétences émotionnelles
- ✓ Développement d'une culture CPS inter-Centres sociaux
- ✓ Lien entre l'ACM et l'école



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN D'actions DEVELOPPEMENT/RENFORCEMENT DES CPS des enfants
et jeunes ORNAIS
2026-2028**

PLAN D' ACTIONS de développement des CPS des enfants et des jeunes ornais 2026-2028

Objectif général : Développer le savoir-faire en CPS des professionnels ornais intervenant auprès d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans de 2026 à 2028

➤ **Indicateur cible** : Nb de professionnels ornais formés ayant intégré les CPS dans leur pratique quotidienne à décliner par type et par territoire

3 tranches d'âge prioritaires, du fait de dynamiques existantes et d'enjeux de prévention et de renforcement des liens sociaux et familiaux :

0-3 ans et leurs parents : politique 1000 premiers jours

9-12 ans : cycle 3 (interdégéré), dans et hors milieu scolaire (approche systémique)

16-25 ans : en insertion sociale et professionnelle, y compris apprenants/étudiants

Territoires prioritaires, classés selon leur niveau d'engagement en matière de CPS, avec **attention particulière portée aux territoires ruraux**, moins dotés en ressources et en actions CPS :

▪ Niveau 1 (très engagés) : Alençon, Terres d'Argentan, Flers Agglo ; Niveau 2 (engagés) : Pays Fertois-Bocage Carrougien, Pays de l'Aigle, Pays de Mortagne > consolidation de l'existant

▪ Niveau 3 (peu ou pas engagés) : toutes les autres CDC dont celles des Vallées d'Auge et du Merlerault et des Sources de l'Orne les plus prioritaires (cumulant des indicateurs sanitaires et sociaux les plus défavorables) > sensibilisation et amorce de projets.

PLAN D'ACTION POUR LES 0-3 ANS

Objectifs visés	Actions à engager prioritairement	Indicateurs d'atteinte de l'objectif	Engagement des membres du COTER	Pilote	Année	Contraintes /Vigilances	Leviers
Objectif 1 Accentuer l'acculturation aux CPS des professionnels de la petite enfance	Organiser une journée départementale de sensibilisation décembre 2026-janvier 2027 avec présentation d'outils pédagogiques et de programmes probants	Quant. Nb de professionnels de la petite enfance nouvellement sensibilisés au total et par territoire	Co organisation et financement des membres partenaires institutionnels notamment CAF et CD, EN petites et T petites sections	ARS	2026		Expérience de la journée dép « écrans en veille, enfants en éveil » en 2025 CAF et CD potentiels co financeurs
Objectif 2 Favoriser le savoir-faire en matière de CPS des professionnels de la petite enfance dans leur pratique professionnelle	1. Développer les formations continues en matière de CPS des professionnels de la petite enfance des services petite enfance/éducation des collectivités (crèches, PMI, écoles maternelles, ...) suivies d'accompagnement de projets sur les territoires par les coordinateurs santé	Quant. Nb de personnel des services d'éducation des collectivités nouvellement formés aux CPS sur les territoires ciblés Quali. Types de projets issus des formations, de changements de pratique professionnelle et/ou de réorganisations de travail dans les services.	GT petite enfance élaboration de la grille d'évaluation	Le coordinateur santé sur chaque territoire en lien avec les institutions correspondantes	2027	A l'issue de la formation, les CPS intégrées dans le travail quotidien Chaque formation accompagnée par un coordinateur santé de territoire pour garantir un suivi Cohérence entre les services de la mairie (ATSEM), éducation nationale et l'environnement.	Intégration des CPS dans les projets de territoire (ex : CLS) Formations initiale et continue des professionnels de la petite enfance Mobilisation des structures (PMI, crèches, RPE, médiathèques, etc.)
	2. S'assurer de la mise en œuvre dans le quotidien professionnel & la mesurer via une grille d'évaluation à élaborer	Quant. Nb de professionnels petite enfance nouvellement intégré les CPS dans leur pratique professionnelle suite aux formations au global et par territoire	Co construction d'une grille mesurant comment les CPS sont intégrées dans la pratique quotidienne des professionnels par GT petite enfance et professionnels concernés	ARS	2028	Difficultés RH en crèche, difficile de les mobiliser dans la co-construction mais nécessaire de les intégrer > levier : CTG de la CAF Compétences dans les collectivités : inter-communales ou communales (+ compliqué)	Harmonisation des discours entre PMI, maternités, services pédiatriques

PLAN D' ACTIONS POUR LES 9-12 ANS

Objectifs visés	Actions à engager prioritairement	Indicateurs d'atteinte de l'objectif	Engagement des membres du COTER	Pilote	Année	Contraintes /Vigilances	Leviers
Objectif 1. Sensibiliser aux programmes efficaces en CPS les professionnels intervenant auprès d'enfants de 9 à 12 ans de tous les lieux fréquentés par ces enfants y compris en dehors du collège/école, les centres de loisirs, le milieu familial...	Réaliser un plaidoyer auprès des professionnels des collectivités de manière vivante: des témoignages de professionnels de l'éducation nationale (retour d'expérience par les pairs) des programmes efficaces CPS incluant formation/action : GBG (CP au CM2), PSFP (6-9), Unplugged en 6 ^{ème}	Nb et lieux d'exercice des professionnels des collectivités et éducation nationale et enseignement catholique sensibilisés aux programmes efficaces en CPS	Institutions partenaires EN enseignement catholique SDJES CAF : organisation des réunions ARS : réalisation du plaidoyer avec expertises AAF et PSN	ARS	1 ^{er} semestre 2026	EN : difficultés de présenter les programmes probants aux responsables d'établissement	Planning réunions inter départementales 14-61 de l'enseignement catholique établi, 6 mai 2026 date pressentie ACM : réunions départementales organisées par la SDJES
Objectif 2. Implanter des programmes efficaces intégrant la formation aux CPS de professionnels intervenant auprès d'enfants de 9 à 12 ans, en interdegré en milieu scolaire (CM1-CM2-6 ^{ème})	1.Expérimenter dans un groupement scolaire (école primaire-collège) un programme formation – action CPS en CM1-CM2 et implantation d'un programme probant en 6 ^e tel que Unplugged 6 ^e (prémices CESCE I)	Effectivité de l'expérimentation interdegré dans un groupement scolaires	Enseignement catholique et/ou Education nationale AAF et PSN : porteurs des programmes probants CPS ARS, CAF et SDJES : Co financements possibles	Institutions partenaires	Année scolaire 2026-2027		Organisation fréquente en groupements scolaires en enseignement catholique SDJES finance via des AAP des formations aux CPS des professionnels en péri et extra scolaires.
	2.Transposer dans un autre groupement scolaire au regard des résultats de l'évaluation de la 1 ^{ère} expérimentation	Effectivité de la transposition de l'expérimentation dans un autre groupement scolaire ornaïs			Année scolaire 2027-2028		

PLAN D'ACTIONS POUR LES 16-25 ANS

Objectifs visés	Actions à engager prioritairement	Indicateurs d'atteinte de l'objectif	Engagement des membres du COTER	Pilote	Année	Contraintes /Vigilances	Leviers
Objectif 1. Mettre en œuvre un programme complet de formation-action CPS dans un territoire ornaais auprès des jeunes des Missions locales / SIJ / ML Décrochage Scolaire / FJT (Althea) / MFR	1. Organiser une séance départementale de plaidoyer d'une action inspirante à toutes les ML / FJT / MLDS / MFR / SIJ de l'Orne avec participation de la chargée de santé de la ML de Caen et d'un conseiller d'insertion bénéficiaire de la formation et impliqué dans les actions de développement des CPS des jeunes	Nb participants, structures d'appartenance et lieux d'exercice à la séance de plaidoyer	SDJES DDETSPP DRAAF	ARS SDJES	2026	Mobilisation des structures concernées via partenaires institutionnels	Journées de professionnalisation, échanges de pratiques CPS organisées par l'ARML Enquête santé en MFR réalisée objectivant des axes d'actions à mettre en œuvre Information plateforme SIRENA à intégrer dans plaidoyer
	2. Implanter sur un territoire rural prioritaire un programme s'inspirant de l'action exemplaire de Caen et l'évaluer	Effectivité d'une implantation et de l'évaluation d'un programme s'inspirant de l'action exemplaire caennaise sur un territoire rural prioritaire				2027	
Objectif 2. Former les professionnels de la PJJ et de l'ASE	Organiser une formation départementale CPS dédiée aux professionnels de la PJJ et de l'ASE	Nb de professionnels PJJ et ASE formés et lieux d'exercice	PJJ et CD		2028		Perspective de déploiement d'une formation dispensée par PSN sur les CPS pour les professionnels PJJ/ASE (CPOM PSN-ARS)

SYNTHESE

	2026	2027	2028
0-3 ans	Journée départementale de sensibilisation aux CPS destinée aux professionnels de la petite enfance	Formation continue des services éducation des collectivités	Mise en œuvre dans le quotidien professionnel & évaluation
9-12 ans	Plaidoyer des programmes CPS efficaces avec en perspective une implantation en interdegré à la rentrée 2026-2027	Expérimentation d'une formation action dans un groupement scolaire du primaire au collège	Transposition de l'expérimentation dans un autre groupement scolaire du primaire au collège
16-25 ans	Plaidoyer ML / SIJ / FJT / MLDS / MFR orienté estime de soi, auto-évaluation positive	Mise en œuvre d'actions inspirantes et évaluation dans un territoire rural	Formation des professionnels de la PJJ et ASE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



outillage POUR LE DEVELOPPEMENT/RENFORCEMENT DES CPS des enfants et jeunes ORNAIS

RESSOURCES

[Page d'accueil - Sirena](#)

[Compétences psychosociales : les renforcer pour promouvoir le bien-être dès le plus jeune âge | Agence régionale de santé Normandie](#)

[Ex : Compétences psychosociales - La motivation](#)

[Les compétences psychosociales | Promotion Santé Normandie](#)

Communauté de commune Terres d'Argentan Normandie	Phoebé COLLET-FIBLEC  07 88 22 71 15  p.colletfiblec@ch-argentan.fr
Communauté de commune des pays de l'Aigle	EN COURS DE RECRUTEMENT
Commune d'Alençon : Courteilles, Perseigne et Communauté urbaine d'Alençon	beatrice NE  02 33 80 87 36 / 06 07 01 75 79  beatrice.ne@ville-alencon.fr
Communauté urbaine d'Alençon	Stéphane BOULAY 06 84 83 27 73 Stephane.boulay@ville-alencon.fr
Commune de Flers et Flers Agglo	Sandra TREBER  06 49 12 42 03  STREBER@flers-agglo.fr Séverine GOUAULT  06 49 31 92 77  sgouault@flers-agglo.fr
Communauté de commune des Collines du Perche	Anne-Laure ODENT  07 72 37 93 63  sante@perchenormand.fr
Territoires non pourvus	Johanna HAREL  02 31 43 83 61 / 07 86 74 86 73  jharel@promotion-sante-normandie.org
Communauté de communes des Hauts du Perche	Benoît POHU 07 57 76 60 88 sante@cdchautsperche.fr
Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault	Julie DUHERON 02 33 37 54 85 j.duheron@cdcvam.fr

Les coordinateurs santé de territoire de l'Orne

bénéficieront en décembre 2026 d'une formation pour accompagner les acteurs dans le cadre du plan d'actions CPS 61

DES RESSOURCES POUR VOUS ACCOMPAGNER DES CENTRES DOCUMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES



Point relais documentaire et pédagogothèque



Compétences
psychosociales



Nutrition



Écrans



Sommeil



Vie relationnelle,
affective et
sexuelle



Hygiène
globale



Addictions

**Un lieu ressource
ouvert à tous les professionnels
pour être accompagné dans le choix
d'outils pédagogiques !**

Le point relais documentaire et la pédagogothèque
offrent un accompagnement
dans le choix d'outils pédagogiques tels que des livres,
guides et jeux adaptés à vos projets.
VOUS POUVEZ LES EMPRUNTER GRATUITEMENT.

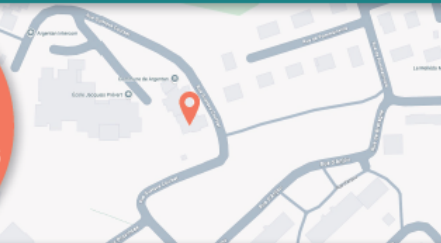
Retrouvez le catalogue des outils pédagogiques [ici](#)



Vous bénéficiez également de conseils
dans la construction de votre déroulé d'animation.

En complément, les professionnels qui vous accueillent
peuvent vous proposer un accompagnement méthodologique
à la construction de votre projet, du diagnostic à l'évaluation.

1 RUE GUSTAVE COURBET
61200 ARGENTAN
**SUR RENDEZ-VOUS
UNIQUEMENT**



Je suis sur le territoire Terres d'Argentan Interco, je contacte
le réseau territorial de promotion de la santé (RTPS),
Phoebé COLLET-FIBLEC
p.colletfiblec@ch-argentan.fr



Je suis sur le territoire de l'Orne,
je contacte la conseillère méthodologique du territoire,
Johanna HAREL
jharel@promotion-sante-normandie.org

À ARGENTAN

À Alençon

L'ensemble des outils est également disponible sur le lien suivant, avec une recherche par public et/ou par thème.

<https://www.alencon.fr/mon-quotidien/sante/point-relais-documentaire/>

Le PRD est ouvert aux acteurs d'Alençon avec une permanence le lundi de 14h à 17h, sur rendez-vous, pour répondre aux questions et proposer les outils les plus adaptés par **Béatrice Né.**



LE POINT RELAIS DOCUMENTAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON

Le Point relais documentaire de la Ville d'Alençon met à la disposition des professionnels :

- ses outils pédagogiques en promotion de la santé
- son accompagnement méthodologique pour la mise en place de vos actions de santé.












Catalogue des ressources disponibles : www.alencon.fr - Rubrique Ma ville au quotidien > Solidarités > Le Point Relais Documentaire

► **Le Point relais documentaire** propose des prêts gratuits de ressources et d'outils pédagogiques aux professionnels du champ social, sanitaire ou éducatif et un accompagnement méthodologique pour la mise en place d'actions.

► **Venez le découvrir sur rendez-vous** à la Maison des Solidarités
24, place de la Halle au blé
2^e étage
Prise de RDV au 02 33 82 42 55
ou au 06 07 0175 79

Un projet financé par :



THEMATIQUE		NOM OUTIL	PUBLIC CIBLE		DESCRIPTION	CONTENU						
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		TOTEM: le jeu qui fait du bien	TOUT PUBLIC (enfant 8+)	JEU DE CARTES	Le jeu de développement personnel permet de découvrir ses forces et qualités à travers les yeux des autres. À tour de rôle, chaque joueur assiste à la construction d'un Totem à son image. Celui-ci est constitué d'une carte Animal, associée à une force, et d'une carte Qualité, toutes deux choisies et décrites par les autres joueurs à partir des cartes qu'ils ont en	80 cartes animal, 80 cartes qualité, 2 cartes règlement		L'UNIVERS DES SENSATIONS	TOUT PUBLIC	JEU DE CARTES	Cet outil s'adresse à un large public : garçons et filles, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, personnes en situation de handicap... Il peut être utilisé seul, en couple, en famille, en classe, en équipe de travail, lors d'animations, d'évaluations, de cours d'alphabétisation... Il s'agit d'un jeu composé de 82 cartes qui se proposent d'être un support à l'identification, à l'expression et à la discussion sur le thème des sensations. Les cartes illustrées sont accompagnées de 11 cartes thématiques sur les qualités élémentaires des sensations et 7 pistes d'utilisation. Les objectifs sont les suivants : développer l'attention aux sensations et aux mots justes pour les exprimer ; favoriser la conscience de soi par la cartographie mentale du corps ; relier les sensations aux vécus émotionnels, relationnels, affectifs et sexuels ; relier les sensations aux différents besoins éprouvés ; inviter à prêter attention aux différentes sensations dans toutes leurs nuances, sans poser de jugement de valeur ;	82 cartes en couleurs
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		JEU DES QUALITES: Cartes Comitys	TOUT PUBLIC	JEU DE CARTES	Ce jeu est un outil pédagogique abordant les compétences psychosociales. Il est conçu pour enrichir son lexique des qualités humaines, apprendre à se connaître pour mieux s'aimer, identifier ses compétences personnelles et professionnelles, construire la cohésion d'un groupe et s'amuser.	86 cartes, 1 règle du jeu, 1 pochette						
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES RELATIONS FAMILIALES		DES RECITS ET DES VIES 6-18 ans	ENFANTS ADOLESCENTS		Cette nouvelle version de l'outil "Des récits et des vies" est destinée aux enfants et aux adolescents. Fondé sur des compétences psychosociales et les principes de la thérapie narrative, ce jeu a pour objectifs de libérer la parole, de créer du lien et de trouver des ressources en permettant aux participants de se raconter, d'être écouté et de donner du sens aux histoires de leur vie. Il peut être utilisé en groupe ou dans le cadre d'un entretien	1 plateau avec 1 flèche, 100 cartes : 64 cartes pour les 11-18 ans, 36 cartes pour les 6-10 ans, 1 notice		UN DEUX TOI: 80 cartes pour se découvrir et se révéler	ENFANTS	CARTES QUESTIONS	Le jeu est axé autour de questions introspectives et de gages amusants répartis en 7 thèmes. Dans ce jeu, on s'exprime, on partage ses idées et on donne son avis, on découvre les autres et soi-même. L'interaction parents-enfants permet un échange et ouvre à la discussion. Ce jeu a été élaboré en étroite collaboration avec des professionnels de l'éducation et de la psychologie.	80 cartes
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		JE DECOUVRE LES EMOTIONS	ENFANTS	ACTIVITES	Adapté de l'album "La couleur des émotions" d'Anna Lenas, ce jeu apprend aux enfants à gérer leurs émotions à travers dix activités évolutives. Un guide pédagogique accompagne le parent avec des explications et les bénéfices concrets de chaque activité.	14 grandes cartes découverte, 1 roue des émotions avec flèche tournante, 1 miroir, 7 flacons avec étiquettes à coller, 120 pompons, 1 tableau magnétique, 33 aimants, 10						
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		LA PLANETE DES EMOTIONS	ENFANTS (3-7ANS)	JEU DE PLATEAU	Le jeu permet d'aider les enfants de 3 à 7 ans à comprendre les émotions ressenties par plusieurs personnes dans plusieurs situations et qu'une même situation peut provoquer différentes émotions selon les personnes. Dans ce jeu, le joueur doit montrer des extraterrestres comment comprendre les émotions, car ils ne savent pas ce que c'est.	1 plateau de jeu en 8 morceaux de casse-tête, 80 cartes-situations recto verso, 8 cartes-émotions, 4 pions-navettes, 1 aide-mémoire, 1 dé, 1 feuillet explicatif, les règles du jeu		ZENDA: LE MAITRE DU STRESS	ENFANTS 7 ANS ET + PRE ADOOS ADOLESCENTS	JEU DE PLATEAU	Le jeu est conçu pour aider les enfants de 7 à 14 ans à développer leur compréhension du stress et leur habileté à le gérer dans différentes situations du quotidien. Les enfants vont apprendre à déjouer le stress en faisant la course contre un "ninja" jusqu'au temple. Pour cela, ils vont devoir répondre à des questions et réaliser des "défis zen" pour arriver au bout du parcours avant le ninja qui représente le stress. Le jeu comprend un plateau de jeu avec un temple en 3D, ainsi que 90 cartes-questions réparties en 2 niveaux de difficulté : 7 à 9 ans et 10 à 14 ans. Les questions de niveau 1 portent sur différents aspects du stress (son fonctionnement, son utilité, les façons de le gérer...), tandis que les questions de niveau 2 proposent des mises en situation dans lesquelles un enfant de 10 ans et plus peut facilement se reconnaître : une présentation orale, un changement d'école, une dispute, un examen, une compétition... Le jeu comporte aussi 40 cartes-zen qui amènent l'enfant à découvrir de façon ludique, divers outils de gestion du stress en vue de se construire un "coffre à outils" personnel. Le jeu permet aussi aux enfants de prendre conscience que le stress est une réaction saine et utile qui est	1 guide d'accompagnement, 1 plateau de jeu, 90 cartes-questions, 40 cartes-zen, 36 cartes-déplacements, 2 pions (Zenda le panda et un ninja), aide-mémoire
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		LA BOITE A EMOTIONS DE ZATOU	ENFANTS (3-6 ANS)	MALLETTE PEDAGOGIQUE	Cette mallette pédagogique propose une démarche et des outils pour aider les jeunes enfants de 3 à 6 ans à appréhender leurs émotions et celles des autres, afin de favoriser un climat serein et calme en classe, propice aux apprentissages. L'ensemble des outils va permettre d'aider les enfants à identifier, nommer, connaître, reconnaître, gérer... leurs émotions. Ils abordent 4 émotions principales (joie, tristesse, colère et peur) et sont classés en 3 catégories : ceux qui aident dans la gestion des émotions, ceux qui favorisent la responsabilisation et ceux qui permettent d'accroître confiance et estime de soi.	1 marionnette Zatou avec 4 masques figurant les 4 émotions de base, 4 planches "émomètres" (colère, joie, peur, tristesse) pour exprimer et évaluer le degré de l'émotion ressentie, 1 arbre à besoin (7 pièces en bois à assembler), 45 cartes "besoin", 1 planche "calmomètre", 14 pastilles, 5 curseurs, 3 boîtiers : "météo des émotions", "bons de colère" et "bons de pardon", 9 posters, 31 cartes "émotions en scène", 1 DVD 1 guide pédagogique						
COMPETENCES PSYCHOSOCIALES		IMPRO SOCIAL	ENFANTS PRE ADOOS		Ce jeu sur le thème du développement socioaffectif est conçu pour aider les jeunes de 8 à 14 ans à réfléchir aux différents comportements qu'ils peuvent adopter dans des situations qui mettent leurs habiletés sociales au défi. La roulette du jeu qui les invite à faire une improvisation de manière émotive, neutre, enfantine ou prosociale les aide à pousser leur réflexion. Le but du jeu est donc d'improviser des situations sociales qui peuvent être problématiques dans la vie des	85 cartes-situations, 15 cartes-situations spéciales, 1 roulette, 1 liste de questions, 1 feuillet explicatif, les règles du jeu		PHOTO EXPRESSION- VIE SOCIALE	TOUT PUBLIC	PHOTO EXPRESSION	Ce photoexpression permet d'aborder avec un large public de jeunes et d'adultes, en individuel ou en collectif, la thématique de la vie sociale. Les participants pourront à l'aide d'un large choix de photographies parler de leur vie sociale, de leurs conditions de vie, de leurs relations sociales, de leurs projets et choix de vie... L'outil pourra ainsi s'utiliser dans de nombreuses actions en promotion de la santé. Conçu spécifiquement pour l'éducation thérapeutique du patient, il pourra permettre dans ce cadre de favoriser l'expression des patients et de leur entourage sur l'impact de la maladie sur la vie sociale : représentations, besoins, émotions, vécu, gestion de la maladie, adaptation de l'environnement de vie et de santé, qualité de vie, loisirs, relations sociales et familiales, insertion sociale, projet de vie... Un guide d'accompagnement complète l'outil. Il rappelle les objectifs de l'outil photoexpression	60 photogr. en coul., 1 guide d'accompagnement

POINT RELAIS DOCUMENTAIRE

Catalogue des outils de prévention
de Flers Agglo



flers Agglo



À FLERS

Lien de téléchargement pour le catalogue
des outils du Point Relais Documentaire :
<https://www.grosfichiers.com/vnUBjfcR7Pr>
Plusieurs outils sont disponibles sur les CPS

Programmation à venir
des journées découvertes
en 2027

JOURNÉES DÉCOUVERTE DES OUTILS
DU POINT RELAIS DOCUMENTAIRE

INVITATION

12 février 2025
6 mars 2025

9h00 - 12h00

35 rue Saint Sauveur
61100 Flers



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Service santé - 02 33 98 22 02
sgouault@flers-agglo.fr / eetienne@flers.agglo.fr

Nutrition

FORMATION – ACTION
Nouveau programme 2026

Compétences psychosociales et nutrition

Construire et animer des actions nutritionnelles en direction des jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires



Contexte

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez renforcer vos connaissances sur la nutrition-santé et proposer des actions nutritionnelles en direction des jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'alimentation et l'activité physique sont deux facteurs-clés de protection de la santé.

Les accueils collectifs de mineurs offrent l'occasion de proposer des activités à la fois ludiques et éducatives aux jeunes. Dans ce cadre, des activités en lien avec la nutrition peuvent être organisées : ateliers cuisine, séances de pratiques d'activité physique, jeux de piste, etc.

Le renforcement des compétences psychosociales constitue un socle indispensable pour donner aux individus les compétences nécessaires pour réagir aux événements de la vie, faire des choix éclairés et donc adopter des comportements nutritionnels favorables à la santé (être bien dans son corps, gérer ses émotions...).

Partenaires du projet

ARS Normandie, DRAAF, DRAJES, SDJES, Promotion Santé Normandie

Public cible

Animateurs et directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs.

Objectif général

Être en capacité de construire une action en nutrition en direction des jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires

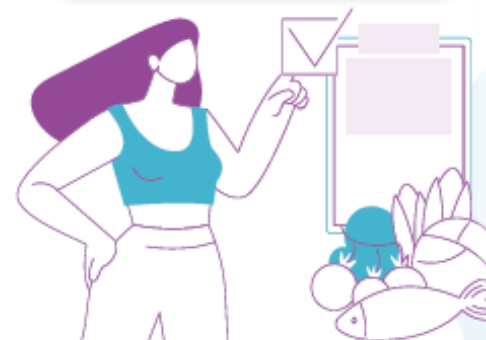
Objectifs pédagogiques

> **Acquérir des connaissances sur les recommandations nutritionnelles** (alimentation et activité physique)

> **Identifier les déterminants** de l'alimentation et de la pratique d'activité physique pour mieux comprendre les comportements nutritionnels des jeunes

> **Connaitre les compétences psychosociales** pouvant être mobilisées pour délivrer des messages santé adaptés à l'âge et au degré de maturité des jeunes

> **Identifier les différentes étapes de la méthodologie de projet** pour construire des actions en nutrition



Nutrition

Au programme de la formation

- › **Les compétences psychosociales**, un levier pour promouvoir la santé des jeunes.
- › **La nutrition**, un déterminant majeur de santé :
 - L'alimentation des jeunes.
 - Les bienfaits de l'activité physique sur la santé.
- › **L'expérimentation d'outils** autour des compétences psychosociales et de la nutrition.

Les étapes de la mise en place d'une action en nutrition.

- › **La formation** inclut, à chaque séquence, des temps dédiés à la construction de vos actions en prévention santé nutrition.

Méthodes pédagogiques

- › **Débats**
- › **Échanges** interprofessionnels
- › **Apports** de connaissances
- › **Expérimentation** d'outils et de techniques d'animation



Intervenants

- › **La formation** sera animée par **Promotion Santé Normandie**.

Modalités d'inscription

- › **Inscription en binôme conseillée.**
- › Formation gratuite (coûts pédagogiques pris en charge par l'ARS Normandie).
- › Selon le nombre de demandes d'inscriptions, une sélection des participants pourra être réalisée en concertation avec les partenaires du projet.

Dates

Evreux :
**Lundi 12, mardi 13 octobre
et mardi 03 novembre 2026**

Caen :
**Lundi 30 novembre, mardi 01
et lundi 14 décembre 2026**

Rouen :
**Lundi 11, mardi 12
et mardi 19 janvier 2027**

Journées d'échange de pratique

- › Rouen : **10 décembre 2026**
- › Caen : **22 janvier 2027**

Inscription en ligne

<https://bit.ly/formation-CPS-nutrition-2026>



Contact

formation@promotion-sante-normandie.org

Merci pour votre attention

sdjes61-acm-bafa@ac-normandie.fr